PDBAG198

ACCORD DE SUBVENTION DU PROJET
ENTRE
LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU MALI
ET
LES ETATS-UNIS D'AMERIQUE
POUR
CENTRE DE FORMATION DES ANIMATRICES RURALES

En Date du : 1 AOUT 1980

No. du Projet: 688-0225

Affectation : 72-11X1012
Allocation : 812-50-688-00-69-01
Année Fiscale: 1980

Article 1: L'Accord

Le but de cet Accord est d'exposer les arrangements mutuels des parties nommées ci-dessus (Les "Parties") concernant l'entreprise par le Bénéficiaire du projet décrit dans le présent document et concernant le financement du projet par les Parties.

Article 2: Le Projet

SECTION 2.1. Définition du Projet.
Le projet, qui est plus amplement décrit dans l'Annexe 1, consistera en la fourniture de biens et services nécessaires pour la création d'un Centre de Formation des Animatrices Rurales à Ouélessébougou dans la 2ème Région du Mali.

Dans les limites de la définition du projet, les éléments de la description élargie citée à l'Annexe 1 peuvent être modifiés par accord écrit des représentants des Parties nommés dans la Section 8.2. sans amendement officiel de cet Accord.

PROJECT GRANT AGREEMENT
BETWEEN
THE GOVERNMENT OF THE REPUBLIC OF MALI
AND
THE UNITED STATES OF AMERICA
FOR
TRAINING CENTER FOR RURAL WOMEN

Dated : AUG 1 1980

Project Number : 688-0225

Appropriation : 72-11X1012
Allotment : 812-50-688-00-69-01
Fiscal Year : 1980

Article 1: The Agreement

The purpose of this Agreement is to set out the understanding of the parties named above ("Parties") with respect to the undertaking by the Grantee of the project described herein, and with respect to the financing of the project by the Parties.

Article 2: The Project

SECTION 2.1. Definition of Project.
The project, which is further described in Annex 1, will consist of the provision of goods and services required to establish a Rural Training Center for Women at Ouelessebougou in Mali's Second Region.

Within the limits of the above definition of the project, elements of the amplified description stated in Annex 1 may be changed by written agreement of the authorized representatives of the Parties named in Section 8.2., without formal amendment of this Agreement.

Article 2: Le Projet (suite)

SECTION 2.2. Echelonnement du Projet.

(a) On prévoit que la contribution de l'A.I.D. au projet se fera par tranche, la première étant mise à disposition conformément à la Section 3.1. du présent Accord. Les tranches suivantes dépendront des fonds dont pourra disposer l'A.I.D. à cet effet ainsi que du consentement mutuel des Parties de poursuivre le projet au moment de la tranche suivante.

(b) Dans les limites de la Date de Fin d'Assistance au Projet indiquée dans cet Accord, l'A.I.D., en se basant sur des consultations qu'il aura avec le Bénéficiaire, peut spécifier dans des Lettres d'Exécution du Projet les périodes de temps appropriées pour l'utilisation des fonds accordés par l'A.I.D. dans le cadre d'une tranche de fonds d'assistance donnée.

Article 3: Financement

SECTION 3.1. La Subvention. Pour aider le Bénéficiaire à faire face aux coûts de la réalisation du projet, l'A.I.D., conformément à la Loi d'Assistance aux Pays Etrangers de 1961, telle qu'elle a été amendée, accepte d'accorder conformément aux termes de cet Accord une somme qui n'excèdera pas CINQ CENT MILLE Dollars des Etats-Unis (500.000 $ U.S.) ("Subvention").

La Subvention pourra être utilisée pour des financements en devises étrangères comme prévu à la Section 6.1., et des financements en monnaie locale, comme prévu à la Section 6.2., de biens et de services nécessaires au projet.

SECTION 3.2. Contributions du Bénéficiaire au Projet.

(a) Le Bénéficiaire accepte de fournir ou de faire fournir au projet tous les fonds en sus de la Subvention, et toutes les ressources nécessaires à la réalisation efficace et opportune du projet.

Article 2: The Project (continued)

SECTION 2.2. Incremental Nature of Project.

(a) A.I.D.'s contribution to the project will be provided in increments, the initial one being made available in accordance with Section 3.1. of this Agreement. Subsequent increments will be subject to availability of funds to A.I.D. for this purpose, and to the mutual agreement of the Parties, at the time of a subsequent increment, to proceed.

(b) Within the overall Project Assistance Completion Date stated in this Agreement, A.I.D., based upon consultation with the Grantee, may specify in Project Implementation Letters appropriate time periods for the utilization of funds granted by A.I.D. under an individual increment of assistance.

Article 3: Financing

SECTION 3.1. The Grant. To assist the Grantee to meet the costs of carrying out the project, A.I.D., pursuant to the Foreign Assistance Act of 1961, as amended, agrees to grant the Grantee under the terms of this Agreement not to exceed FIVE HUNDRED THOUSAND United States ("U.S.") Dollars ($500,000) ("Grant").

The grant may be used to finance foreign exchange costs, as defined in Section 6.1., and the local currency costs, as defined in Section 6.2., of goods and services required for the project.

SECTION 3.2. Grantee Resources to the Project.

(a) The Grantee agrees to provide or cause to be provided for the project all funds, in addition to the Grant, and all other resources required to carry out the project effectively and in a timely manner.

Article 3: Financement (suite)

(b) Les ressources fournies par le Bénéficiaire pour le projet ne seront pas inférieures à l'équivalent de QUARANTE HUIT MILLE Dollars des Etats-Unis (48.000 $ U.S.), contributions "en nature" incluses.

SECTION 3.3. Date de Fin d'Assistance au Projet.

(a) La "Date de Fin d'Assistance au Projet" (PACD - Project Assistance Completion Date), fixée au 30 Septembre 1983, ou à toute autre date dont les Parties auront pu convenir par écrit, est la date à laquelle les Parties estimeront que tous les services financés dans le cadre de la Subvention auront été accomplis et tous les biens financés dans le cadre de cette Subvention auront été fournis au projet comme prévu dans cet Accord.

(b) A moins que l'A.I.D. n'en décide autrement par écrit, l'A.I.D. n'émettra ou n'approuvera pas de documents autorisant des décaissements de la Subvention pour des services effectués postérieurement au PACD, ou pour des biens fournis pour le projet, comme prévu dans cet Accord, postérieurement au PACD.

(c) Les demandes de décaissement, accompagnées par les pièces justificatives nécessaires prescrites dans les Lettres d'Exécution de Projet, doivent parvenir à l'A.I.D. ou à toute banque décrite à la Section 7.1. au plus tard neuf (9) mois après le PACD ou à toute autre période dont l'A.I.D. pourra convenir par écrit. Après cette période, l'A.I.D., par avis écrit au Bénéficiaire, peut à tout moment réduire le montant de la Subvention de la totalité ou d'une partie, quelle qu'elle soit, des sommes pour lesquelles les demandes de décaissement, accompagnées des pièces justificatives nécessaires indiquées dans les Lettres d'Exécution du Projet, ne sont pas arrivées avant l'expiration de ladite période.

Article 3: Financing (continued)

(b) The resources provided by the Grantee for the project will be not less than the equivalent of FORTY-EIGHT THOUSAND U.S. Dollars ($48,000), including costs borne on an "in-kind" basis.

SECTION 3.3. Project Assistance Completion Date.

(a) The "Project Assistance Completion Date" (PACD), which is September 30, 1983, or such other date as the Parties may agree to in writing, is the date by which the Parties estimate that all services financed under the Grant will have been performed and all goods financed under the Grant will have been furnished for the project as contemplated in this Agreement.

(b) Except as A.I.D. may otherwise agree in writing, A.I.D. will not issue or approve documentation which would authorize disbursement of the Grant for services performed subsequent to the PACD or for goods furnished for the project, as contemplated in this Agreement, subsequent to the PACD.

(c) Requests for disbursement, accompanied by necessary supporting documentation prescribed in Project Implementation Letters, are to be received by A.I.D. or any bank described in Section 7.1. no later than nine (9) months following the PACD, or such other period as A.I.D. agrees to in writing. A.I.D., giving notice in writing to the Grantee, may at any time reduce the amount of the Grant by all or any part thereof for which requests for disbursement, accompanied by necessary supporting documentation prescribed in Project Implementation Letters, were not received before the expiration of said period.

Article 4: Conditions Préalables au Décaissement

SECTION 4.1. Premier Décaissement. Avant le premier décaissement de fonds et avant l'émission des documents d'engagement aux termes de cet Accord, le Bénéficiaire devra fournir à l'A.I.D., en bonne et due forme et selon des conditions satisfaisantes pour l'A.I.D.,

(a) Un accord passé entre le Bénéficiaire et l'Union Nationale des Femmes du Mali (UNFM) qui délèguera les pouvoirs et les responsabilités pour la mise en oeuvre du projet aux termes de l'Accord de Subvention.

(b) Un contrat passé pour la construction du Centre de Formation et reposant sur les documents révisés et approuvés par l'Ingénieur de l'USAID.

SECTION 4.2. Notification. Lorsque l'A.I.D. aura déterminé que les conditions préalables spécifiées ci-dessus ont été remplies, il en avertira le Bénéficiaire sans tarder.

SECTION 4.3. Dates Limites pour les Conditions Préalables. Si la condition spécifiée dans la Section 4.1. n'a pas été remplie dans les 90 jours qui suivront la date de cet Accord, ou toute autre date ultérieure dont l'A.I.D. pourra convenir par écrit, l'A.I.D. peut, s'il le désire, résilier cet Accord par décision écrite au Bénéficiaire.

Article 5: Conventions Spéciales

SECTION 5.1. Evaluation du Projet. Les Parties conviennent d'établir un programme d'évaluation qui fera partie du projet. A moins qu'il en soit convenu autrement par écrit, au cours de l'exécution du projet, le programme aura à (a) évaluer les progrès accomplis en vue de la réussite des objectifs du projet; (b) identifier et évaluer les problèmes ou les contraintes de nature à gêner l'atteinte de ces objectifs; (c) choisir des options pour résoudre les problèmes identifiés, et (d) évaluer, dans la mesure du possible, l'impact global du projet sur le plan du développement.

Article 4: Conditions Precedent to Disbursement

SECTION 4.1. First Disbursement. Prior to the first disbursement of funds under the Grant, or to the issuance of commitment documents with respect thereto, the Grantee shall furnish to A.I.D., in form and substance satisfactory to A.I.D.,

(a) An executed agreement between the Grantee and the National Union of Malian Women (NUMW) which delegates authority and responsibility for implementation of the project in accordance with provisions of the Grant Agreement.

(b) Executed contract for construction of the Training Center based upon revised documents approved by the A.I.D. Engineer.

SECTION 4.2. Notification. When A.I.D. has determined that the conditions precedent specified above have been met, it will promptly notify the Grantee.

SECTION 4.3. Terminal Dates for Conditions Precedent. If the condition specified in Section 4.1. has not been met within 90 days from the date of this Agreement, or such later date as A.I.D. may agree to in writing, A.I.D., at its option, may terminate this Agreement by written notice to the Grantee.

Article 5: Special Covenants

SECTION 5.1. Project Evaluation. The Parties agree to establish an evaluation program as part of the project. Except as the Parties may otherwise agree in writing, during the implementation of the project, the program will (a) evaluate progress toward attainment of the objectives of the project; (b) identify and evaluate problems of constraints which may inhibit such attainment; (c) assess means of helping overcome such problems; and (d) evaluate, to the degree feasible, the overall development impact of the project.

SECTION 5.2. Autres Conventions.

(a) Le Bénéficiaire accepte de fournir au Centre, du personnel administratif et enseignant qualifié sur une base permanente et il accepte de financer leur salaire.

(b) Le Bénéficiaire accepte de présenter à l'USAID pour examen, à la date fixée, un programme de mise en oeuvre révisé, pour les activités de la première année et d'autres programmes avant le début de chaque année.

(c) Le Bénéficiaire présentera pour examen, un programme détaillé des études avant le commencement des cours.

(d) Le Bénéficiaire s'engage à fournir au Centre, par l'intermédiaire de la Direction Nationale de l'Alphabétisation Fonctionnelle et des Linguistiques Appliquées le matériel pédagogique nécessaire aux cours d'alphabétisation fonctionnelle dans tous les sujets disponibles imprimés en Bambara.

(e) Le Bénéficiaire s'engage à aider le Centre en fournissant tous les autres imprimés nécessaires aux cours.

(f) Le Bénéficiaire s'engage à fournir pour examen à l'USAID, à la fin de la deuxième année de fonctionnement, un plan financier précisant de quelle manière le Centre continuera à fonctionner quand le projet arrivera à son terme.

Article 6: Source d'Achat

SECTION 6.1. Coûts en Devises Etrangères. Les décaissements effectués conformément à la Section 7.1. seront utilisés exclusivement pour financer les coûts de biens et de services nécessaires au projet ayant pour source et origine les Pays du Code 941, à moins que l'A.I.D. n'en convienne autrement par écrit, et sauf en ce qui concerne l'assurance maritime comme stipulé dans l'Annexe des Dispositions Standards de la Subvention de Projet, à la Section C.1.(b).

SECTION 5.2. Other Covenants.

(a) The Grantee agrees to provide qualified administrative and teaching staff to the Center on a permanent basis and to provide their salary support.

(b) The Grantee agrees to provide to A.I.D. for review in a timely fashion a revised implementation schedule for first year activities and schedules prior to the beginning of each subsequent year.

(c) The Grantee shall provide to A.I.D. for review prior to commencement of classes a detailed curriculum of courses.

(d) The Grantee agrees to provide to the Center, through the National Directorate of Functional Literacy and Applied Linguistics (DNAFLA), instructional training materials in available subjects printed in Bambara for functional literacy classes.

(e) The Grantee agrees to assist the Center in provision of other printed materials required for instruction.

(f) The Grantee agrees to provide to A.I.D. for review by the end of the second year of operation a financial plan detailing the manner in which the Center will continue to operate after completion of the project.

Article 6: Procurement Source

SECTION 6.1. Foreign Exchange Costs. Disbursement pursuant to Section 7.1. will be used exclusively to finance the costs of goods and services required for the project having their source and origin in Code 941 countries except as A.I.D. may otherwise agree in writing, and except as provided in the Project Grant Standard Provisions Annex, Section C.1.(b), with respect to marine issuance.

Article 6: Source d'Achat (suite)

SECTION 6.2. Coûts en Monnaie Locale. Les décaissements effectués conformément à la Section 7.2. seront utilisés exclusivement pour financer les coûts de marchandises et de services nécessaires au projet ayant leur source et, à moins que l'A.I.D. n'en convienne autrement par écrit, leur origine en République du Mali. Dans les limites définies dans le cadre de cet Accord, les "Coûts en Monnaie Locale" peut aussi comprendre l'apport de ressources en monnaie locale nécessaire au projet.

Les frais de transport maritime seront financés sur Subvention A.I.D. uniquement si les bâtiments battent pavillon Américain ou Malien, à moins que l'A.I.D. n'autorise par écrit l'utilisation d'autres bâtiments. Si l'A.I.D. constate qu'il n'existe aucun bâtiment battant pavillon Malien ou que la République du Mali ne peut utiliser les bâtiments battant pavillon Américain, l'A.I.D. pourra donner son accord, dans une Lettre d'Exécution du Projet, pour que les frais de transport maritime soient financés sur Subvention A.I.D. si le bâtiment bat pavillon d'un pays cité dans la Nomenclature Géographique du Code 941 de l'A.I.D.

Article 7: Décaissement

SECTION 7.1. Décaissement pour les Coûts en Devises Etrangères.

(a) Une fois que les conditions préalables ont été remplies; le Bénéficiaire peut obtenir des décaissements de fonds au titre de la Subvention pour financer les Coûts en Devises Etrangères de biens et de services nécessaires au projet conformément aux termes de cet Accord, par le jeu des méthodes suivantes, comme il en aura été convenu mutuellement:

(1) En soumettant à l'A.I.D., avec les pièces justificatives nécessaires telles que prescrites dans les Lettres d'Exécution du Projet, (A) des demandes de remboursement pour ces biens ou ces services, ou (B) des demandes d'achat à

Article 6: Procurement Source (continued)

SECTION 6.2. Local Currency Costs. Disbursements pursuant to Section 7.2. will be issued exclusively to finance the costs of goods and services required for the project having their source and, except as A.I.D. may otherwise agree in writing, their origin in the Republic of Mali. To the extent provided for under this Agreement, "Local Currency Costs" may also include the provisions of local currency resources required for the project.

Ocean transportation costs will be financed under the Grant only on vessels under flag registry of the United States or the Republic of Mali, except as A.I.D. may otherwise agree in writing. If A.I.D determines either that there are no vessels under flag registry of the Republic of Mali generally available for ocean transportation, or that the Republic of Mali has no access to U.S. flag service, A.I.D. in a Project Implementation Letter may agree to finance under the Grant Ocean transportation costs on vessels under flag registry of any country included in A.I.D. Geographic Code Book 941.

Article 7: Disbursement

SECTION 7.1. Disbursement for Foreign Exchange Costs.

(a) After satisfaction of the conditions precedent, the Grantee may obtain disbursement of funds under the Grant for the Foreign Exchange Costs of goods and services required for the project in accordance with the terms of this Agreement, by such of the following methods as may be mutually agreed upon:

(1) By submitting to A.I.D. with necessary supporting documentation as prescribed in Project Implementation Letters, (A) requests for reimbursement for such goods or services, or, (B) requests for

Article 7: Décaissement (suite)

l'A.I.D. pour l'acquisition de biens ou de services pour le projet au bénéfice du Bénéficiaire; ou,

(2) En demandant à l'A.I.D. d'émettre des Lettres d'Engagement pour des montants donnés (A) à une ou plusieurs banques des Etats-Unis, agréée par l'A.I.D., engageant l'A.I.D. à rembourser cette banque ou ces banques pour les paiements effectués par elles à des entrepreneurs ou des fournisseurs, par des Lettres de Crédit ou par un autre moyen, pour ces biens ou ces services, ou (B) directement à un ou plusieurs entrepreneurs ou fournisseurs, engageant l'A.I.D. à payer ces entrepreneurs et fournisseurs pour ces biens ou ces services.

(b) Les frais bancaires encourus par le Bénéficiaire pour ce qui est des Lettres d'Engagement et des Lettres de Crédit seront financés au titre de la Subvention à moins que le Bénéficiaire n'instruise l'A.I.D. de faire le contraire. Les autres frais dont les Parties peuvent convenir peuvent également être financés dans le cadre de la Subvention.

SECTION 7.2. Décaissement pour les Coûts en Monnaie Locale.

(a) Une fois que les conditions préalables ont été remplies, le Bénéficiaire peut obtenir les décaissements des fonds au titre de la Subvention pour le financement des coûts en Monnaie Locale nécessaires à l'exécution du projet conformément aux termes du présent Accord en soumettant à l'A.I.D., accompagnées des pièces justificatives requises comme le stipulent les Lettres d'Exécution du Projet, les demandes de financement de ces coûts.

(b) La Monnaie Locale requise pour ces décaissements peut être obtenue: (1) par l'acquisition par l'A.I.D. en Dollars U.S. par achat, ou (2) par l'A.I.D. (A) en demandant au Bénéficiaire de mettre à disposition la Monnaie Locale requise pour financer ces coûts et (B) en mettant à la

Article 7: Disbursement (continued)

A.I.D. to procure commodities or services in the Grantee's behalf for the project; or,

(2) By requesting A.I.D. to issue Letters of Commitment for specified amounts (A) to one or more U.S. banks, satisfactory to A.I.D., committing A.I.D. to reimburse such banks for payments made by them to contractors or suppliers, under Letters of Credit otherwise, for such goods or services, or (B) directly to one or more contractors or suppliers committing A.I.D. to pay such contractors or suppliers for such goods or services.

(b) Banking charges incurred by the Grantee in connection with Letters of Commitment and Letters of Credit will be financed under the Grant unless the Grantee instructs A.I.D. to the contrary. Such other charges as the Parties may agree to may also be financed under the Grant.

SECTION 7.2. Disbursement for Local Currency Costs.

(a) After satisfaction of the conditions precedent, the Grantee may obtain disbursements of funds under the Grant for Local Currency costs required for the project in accordance with the terms of this Agreement, by submitting to A.I.D., with necessary supporting documentation as prescribed in Project Implementation Letters, requests to finance such costs.

(b) The Local Currency needed for such disbursements may be obtained: (1) by acquisition by A.I.D. with U.S. Dollars by purchase or (2) by A.I.D. (A) requesting the Grantee to make available the Local Currency for such costs, and (B) thereafter making available to the

Article 7: Décaissement (suite

disposition du Bénéficiaire par l'ouverture ou l'amendement de Lettres de Crédit spéciales en faveur du Bénéficiaire ou de son mandataire, un montant en Dollars U.S. équivalent au montant en Monnaie Locale rendu disponible par le Bénéficiaire, dollars qui seront utilisés pour l'achat aux Etats-Unis dans le cadre de procédures appropriées décrites dans les Lettres d'Exécution du Projet.

L'équivalent en dollars de la Monnaie Locale rendu disponible au titre de la Subvention sera, dans le cas de l'alinéa (b) (1) ci-dessus, le montant en dollars U.S. requis par l'A.I.D. pour obtenir la Monnaie Locale, et dans le cas de l'alinéa (b) (2) ci-dessus, un montant calculé aux taux de change indiqué dans le Mémoire d'Exécution de la Lettre de Crédit Spéciale applicable à la date d'ouverture ou d'amendement de la Lettre de Crédit Spéciale.

SECTION 7.3. Autres Formes de Décaissement. Les décaissements de la Subvention peuvent également être effectués par tous les autres moyens dont les Parties pourraient convenir par écrit.

SECTION 7.4. Taux de Change. Si les fonds fournis dans le cadre de la Subvention sont introduits en République du Mali par l'A.I.D. ou par tout organisme public ou privé dans le but de réaliser des engagements de l'A.I.D. dans le cadre de ce projet, le Bénéficiaire prendra toutes les dispositions nécessaires pour que ces fonds soient couvertis dans la monnaie de la République du Mali au taux de change le plus élevé qui, au moment où s'effectue la conversion, n'est pas illégal en République du Mali.

Article 7: Disbursement (continued)

Grantee, through the opening or amendment by A.I.D. of special Letters of Credit in favor of the Grantee or its designee, an amount of U.S. Dollars equivalent to the amount of Local Currency made available by the Grantee, which dollars will be utilized for procurement from the United States under appropriate procedures described in Project Implementation Letters.

The U.S. dollar equivalent of Local Currency made available hereunder shall be, in the case of subsection (b) (1) above, the amount of U.S. dollars required by A.I.D. to obtain the Local Currency, and in the case of subsection (b) (2) above, an amount calculated at the rate of exchange specified in the applicable Special Letter of Credit Implementation Memorandum hereunder as of the date of the opening or amendment of the applicable Special Letter of Credit.

SECTION 7.3. Other Forms of Disbursements Disbursements of the Grant may also be made through such other means as the Parties may agree in writing.

SECTION 7.4. Rate of Exchange. If the funds provided under the Grant are introduced into the Republic of Mali by A.I.D. or any other public or private agency for purposes of carrying out obligations of A.I.D. hereunder, the Grantee will make such arrangements as may be necessary so that such funds may be converted into currency of the Republic of Mali at the highest rate of exchange which, at the time the conversion is made, is not unlawful in the Republic of Mali.

Article 8: Divers

SECTION 8.1. Communications. Tous les avis, toutes les demandes, tous les documents ou autres communications présentés par une Partie à l'autre dans le cadre de cet Accord seront faits par écrit ou par télégramme ou par cable, et seront considérés comme dûment remis ou envoyés lorsqu'ils auront été expédiés à cette Partie aux adresses suivantes:

Au Bénéficiaire: Ministère de la Sante Publique et des Affaires Sociales
Bamako, Mali

A l'A.I.D. : USAID, Ambassade Américaine B.P. 34
Bamako, Mali

Adresse Telégraphique: USAID, AMEMBASSY BAMAKO

Toutes ces communications pourront être faites en anglais ou en français. Si l'A.I.D. communique avec le Gouvernement de la République du Mali à la fois en anglais et en français, le texte anglais fera foi. D'autres adresses peuvent être substituées à celles indiquées ci-dessus sur notification.

SECTION 8.2. Représentants. Pour tout ce qui est relatif à cet Accord, le Bénéficiaire sera représenté par la personne remplissant les fonctions de Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales ou agissant en son nom et l'A.I.D. sera représentée par la personne remplissant les fonctions de Directeur de l'U.S.A.I.D. au Mali, chacune pouvant par notification écrite, désigner des représentants supplémentaires à toutes fins autres que l'exercice du pouvoir de révision des éléments de la description détaillée de l'Annexe 1, conformément à la Section 2.1. Le nom des représentants du Bénéficiaire, avec le modèle des signatures, sera fourni à l'A.I.D. qui pourra accepter comme dûment autorisé tout instrument signé

Article 8: Miscellaneous

SECTION 8.1. Communications. Any notice, request, document or other communication by either Party to the other under this Agreement will be in writing or by telegram or cable, and will be deemed duly given or sent when delivered to such Party at the following addresses:

To the Grantee: Ministry of Public Health and Social Affairs
Bamako, Mali

To A.I.D. : USAID, American Embassy B.P. 34
Bamako, Mali

Alternative address for cables: USAID, AMEMBASSY, BAMAKO

Any such communications may be in English or in French. If A.I.D. communicates with the Grantee in both English and French, the English text is the controlling language. Other addresses may be substituted for the above upon the giving of notices.

SECTION 8.2. Representatives. For all purposes relevant to this Agreement, the Grantee will be represented by the individual holding or acting in the office of the Minister of Public Health and Social Affairs and A.I.D. will be represented by the individual holding or acting in the office of the U.S.A.I.D. Mission Director in Mali, each of whom, by written notice, may designate additional representatives for all purposes other than exercising the powers under Section 2.1. to revise elements of the amplified description in Annex 1. The names of the representatives of the Grantee with specimen signatures, will be provided to A.I.D., which may accept as duly authorized any instrument signed

Article 8: Divers (suite)

par ces représentants en exécution de cet Accord, jusqu'à réception de la notification écrite de la révocation de leur pouvoir de décision.

SECTION 8.3. Langue faisant Foi. Cet Accord est préparé à la fois en Français et en Anglais. Pour toute question relative à cet Accord, le texte anglais fera foi.

SECTION 8.4. Annexe des Dispositions Standards. Une "Annexe des Dispositions Standards" à la Subvention de Projet (Annexe 2) est jointe à cet Accord et en fait partie intégrante.

EN FOI DE QUOI, le Bénéficiaire et les Etats-Unis d'Amérique, chacun agissant par l'intermédiaire de ses représentants dûment autorisés, ont fait signer cet Accord en leur nom et l'ont fait remettre au jour et à l'année indiqués précédemment.

LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU MALI

Signé par: Théophile Sangaré

Titre : Directeur Général de la Coopération Internationale

Article 8: Miscellaneous (continued)

by such representatives in implementation of this Agreement, until receipt of written notice of revocation of their authority.

SECTION 8.3. Controlling Language. This Agreement is signed in both English and French. In all matters of interpretation concerning this Agreement, the English text will be the controlling language.

SECTION 8.4. Standard Provisions Annex. A Standard Provisions Annex (Annex 2) is attached to and forms part of this Agreement.

IN WITNESS WHEREOF, the Grantee and the United States of America, each acting through its duly authorized representatives, have caused this Agreement to be signed in their names and delivered as of the date and year first above written.

LES ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Signed by: Michael H. Boyre

Title Acting Director

United States Agency for International Development AU MALI

THIS IS A TRUE COPY OF THE SIGNED ORIGINAL

PROJET 688-0225 ANNEXE 1

CENTRE DE FORMATION POUR LES ANIMATRICES RURALES

DESCRIPTION DU PROJET

A. Le Projet. Le but du projet est de donner à l'Union Nationale des Femmes du Mali les moyens de dispenser une formation pratique, pluridisciplinaires aux femmes des milieux ruraux dans le but de promouvoir le développement. Ce projet est l'occasion de faire participer les femmes aux projets de développement, projets qui les ont négligées jusqu'à présent. L'objectif du projet est de développer certaines connaissances des femmes des milieux ruraux, d'alléger leur travail, de diminuer le taux d'analphabétisation, et de leur donner de plus grandes possibilités de jouer un rôle actif dans l'économie rurale.

L'instruction sera dispensée dans le Centre expérimental de Formation des Femmes des milieux ruraux qui sera installé à Ouélessébougou dans la 2ème Région du Mali, à 78 kms au Sud de Bamako. Le Centre de Formation dispensera aux Femmes des milieux ruraux un enseignement pouvant conduire à une amélioration de leur productivité, de leur santé et de leur niveau d'alphabétisation. Le but de la formation est d'aider les femmes des milieux ruraux du Mali à améliorer la qualité de vie au niveau de leur village, en augmentant la somme de leurs connaissances.

Les principales activités à entreprendre pendant les trois années que durera le projet, sont les suivantes: (1) achever la construction du Centre de Formation, (2) préparer et mettre en application un programme de formation détaillé, recruter et former le personnel, (3) sélectionner les villageois et leur dispenser la formation et (4) dans le cadre des activités

PROJECT 688-0225 ANNEX 1

TRAINING CENTER FOR RURAL WOMEN

PROJECT DESCRIPTION

The Project. The purpose of the project is to develop the capacity of the National Union of Malian Women to provide practical, multi-disciplinary training in development promotion to rural women. The project has been conceived as an opportunity to redress the seeming neglect of women in development projects. It is seen as an opportunity to involve women more fully in the process of development. The intention is to upgrade certain skills of rural women, to lighten their workload, to decrease their rate of functional illiteracy, and to enhance their ability to participate in the rural economy itself.

Instruction will be provided through the establishment of an experimental Training Center for Rural Women at Ouelessebougou in Mali's Second Region, 48.5 miles south of Bamako. The Training Center will provide rural women instruction that can lead to improvements in their productivity, health and level of literacy. The goal of the training is to help increase the capacity of Mali's rural women to bring about sustained improvements in the quality of life at the village level.

Major activities to be carried out during the three-year life of the project are as follows: (1) completion of construction of the Training Center; (2) development and installation of a detailed curriculum and trained staff; (3) selection and training of village women, and (4) follow up activities in support of persons trained under the project to reinforce and

de post-formation, suivre les personnes formées dans le cadre du projet pour renforcer et mettre en pratique les connaissances acquises lors de la formation et aussi pour évaluer les progrès accomplis.

La première année, la construction des infrastructures du Centre sera achevée, le Centre sera équipé, un programme détaillé sera mis au point, le Centre sera ouvert et accueillera les premières stagiaires. La deuxième année, la formation commencera dans trois spécialités différentes: (1) Santé familiale, nutrition et éducation des enfants, économie domestique, (2) production agricole, et (3) alphabétisation fonctionnelle, instruction civique, gestion des petits commerces. Deux professeurs formés en Haute Volta joueront un rôle important dans la mise au point du programme et la formation du personnel. En plus, ils enseigneront au Centre.

B. Achèvement de la Construction. La rénovation et la construction des bâtiments du Centre qui avaient commencé dans le cadre du projet précédent seront parachevées. L'Ingénieur de l'USAID ou un ingénieur sous contrat examinera le contrat actuel, révisera et corrigera les détails si nécessaire , complètera les documents du contrat et assurera la surveillance de la construction. La construction devrait être achevée dans les douze mois suivants le début des travaux. Les nouveaux plans des bâtiments comprendront:

1. Rénovation

a. Une cuisine de 24 mètres carrés

b. Un magasin de 24 mètres carrés

c. Une infirmerie de 32 mètres carrés

d. Un jardin d'enfants de 32 mètres carrés

e. Huit cases pour les stagiaires - de 10 mètres carrés chacune avec une véranda de 5 mètres carrés.

f. Une concession pour le directeur (construction en ciment): 2 cases de 12 mètres carrés chacune, plus 2 vérandas de 6 mètres carrés chacune;

replicate classroom work, and to evaluate progress made to date.

During the first year, construction of structures for the Center will be completed, the Center will be equipped, a detailed curriculum will be developed, and the Center will be opened to admit initial trainees. In year-two the training will begin in three categories: (1) Family health, child care nutrition, and home economy, (2) agricultural production, and (3) functional literacy, civics and management of small businesses. Two teachers trained in Upper Volta will play a major role in curriculum development and staff training. They will also instruct at the Center.

B. Completion of Construction. Rehabilitation and construction of the Center's facilities, already begun under the predecessor project, will be completed. Either the AID Engineer or an engineer under contract will review the present contract, make revisions and corrections to specifications as appropriate, complete contract documents and provide construction supervision. Construction should be completed within 12 months of start. The newly designed facility will include the following structures:

1. Renovated

a. Kitchen - 24 sq. meters

b. Storage building - 24 sq. meters

c. Infirmiry - 32 sq. meters

d. Nursery - 32 sq. meters

e. 8 student huts - each 10 sq. meters with 5 sq. meter veranda

f. Director's compound (concrete block construction): 2 huts - 12 sq. meters each, plus verandas of 6 sq. meters each; separate kitchen

une cuisine et des sanitaires indépendants de 15 mètres carrés; une paillotte de 10 mètres carrés.

2. Construction Nouvelle

a. Deux salles de classe de 20 mètres carrés chacune avec véranda

b. Un bâtiment de 63 mètres carrés avec véranda, pour les bureaux comprenant le bureau du Directeur, la salle des professeurs, le bureau du secrétaire, et le magasin.

c. 12 cases pour les stagiaires, de 10 mètres carrés chacune avec véranda

d. Une salle de conférence et de cafétéria de 50 mètres carrés pouvant servir à divers usages

e. 5 habitations de 42 mètres carrés chacune, plus une cuisine, un magasin et des sanitaires, pour le personnel

f. Des sanitaires pour les stagiaires (bâtiment en ciment de 40 mètres carrés).

Tous ces bâtiments seront construits en banco légèrement amélioré (sauf précision) avec des toits de chaume mais les salles de classe, les bureaux et les habitations des professeurs auront des toits de tôle ondulée. Les plafonds seront faits de nattes. Les portes et les fenêtres seront du type persiennes métalliques. Le cafétéria sera protégé par des grillages. Le sol sera en dalles de ciment. Un enduit de banco renforcé de ciment sera passé sur tous les murs. Les sanitaires seront composés de fosses d'aisances, de douches rudimentaires avec un système de sceaux et de puits étanches, excepté dans la concession du Directeur où il existe déjà un système à chasse d'eau et une fosse sceptique qui seront mis en état de fonctionnement.

Le coût pour l'achèvement de la construction du Centre est estimé à $95.000 $.

and sanitary facility, 15 sq. metters; coupola 10 sq. meters.

2. New Construction of:

a. 2 classrooms - 20 sq. meters each with verandas

b. Office building - 63 sq. meters with verandas including Director's office, teacher's room, secretary's office, storage room.

c. 12 student huts - 10 sq. meters each with verandas

d. Multi-purpose conference and cafeteria room - 50 sq. meters

e. 5 staff houses - 42 sq. meters each, plus kitchen, storage and sanitary facilities

f. Students' sanitary facilities (concrete block - 40 sq. meters).

All buildings will be of slightly improved banco adobe (except where noted) with thatched roofs except for classrooms, offices, and teachers houses which will have corrugated metal roofs. Ceilings will be of straw mats. Windows and doors will be metal louvered type. The cafeteria will be screened. The floors will be finished concrete slab. Cement reinforced banco plaster will be used on all walls. Sanitary facilities will consist of permanent pit latrines and bucket shower facilities with dry-wells except for the Director's compound where an existing flush toilet and septic system is to be refurbished.

The estimates costs for completion of construction of the Center is $95,000.

C. Préparation du Programme et Formation des Instructeurs pour enseigner ce programme. Dans le premier projet la responsabilité a été donnée aux deux femmes formées au CESAO pour la préparation du programme. Elles ont déjà prouvé qu'elles sont prêtes à passer de nombreuses heures à présenter leurs idées aux femmes des milieux ruraux. Elles seront aidées dans leurs tâches par deux femmes, spécialistes des recherches dans le domaine des sciences humaines qui sont employées de l'Institut des Sciences Humaines au Ministère de la Culture et qui ont déjà collaboré à un projet de développement destiné aux femmes du Cercle de Dioila. Avec l'accord du Ministère de la Culture, ces professionnelles participeront à la mise en oeuvre du projet du début jusqu'à la fin. En plus des tâches déjà mentionnées, elles mèneront l'évaluation au jour le jour et suggèreront les modifications à apporter au plan de mise en oeuvre, enfin elles aideront le GRM et l'USAID à réaliser l'évaluation finale du projet.

L'UNFM a déjà tenté de recenser les différentes spécialités à inclure dans le programme. Ce sont entre autres l'amélioration de la qualité des objets d'artisanat destinés à la vente, au jardinage ou à l'agriculture, l'utilisation du matériel agricole tiré par des animaux, la démonstration des avantages des graines sélectionnées et des engrais, l'apprentissage du calcul et l'alphabétisation fonctionnelle en Bambara, la santé et l'hygiène, les principes de nutrition, la conservation du bois de chauffage, et quelques techniques améliorées pour la préparation des aliments par la ménagère.

Un programme sera préparé à partir de ces différents facteurs de développement. Dans le cadre de ce programme les stagiaires prendront pension au Centre pour une période de un ou trois mois et elles suivront une des trois spécialités. Il est prévu qu'une femme au moins pour chaque village des environs de Ouélessébougou sera formée pour chacune des trois spécialités suivantes:

C. Curriculum Development and Training of Instructor in its Use. The major responsibility for curriculum development has been assigned to the two women trained at CESAO under the original project. They have already proved their willingness to spend many hours canvassing rural women for their ideas. They will be assisted in these tasks by two femal social researchers employed at the Social Science Institute of the Ministry of Culture who have already collaborated on a development project aimed at women in the Cercle of Dioila. These professionals, by agreement with the Ministry of Culture, will be involved from the beginning of the project and throughout. In addition to the above tasks, they will conduct on-going evaluation and will suggest necessary redesign and will assist USAID and the GRM with the final evaluation of the project.

Major aspects of the curriculum have already been tentatively identified by NUMW. These include improving the skills in handicrafts which can be offered for sale, gardening, cropping, the utilization of animal-drawn farm implements, demonstrating the benefits of using selected seed and fertilizer, functional mathematics and reading skills in Bambara health and hygiene, nutritional principles, conservation of firewood, and improved techniques in some of the tasks of home processing of foods.

Based on these inputs, a training program is being developed. Under this program trainees will board at the Center for one or three months and participate in one of three courses. It is anticipated that each village surrounding Ouelessebougou will eventually have at least one woman trained in each of the three courses:

1. Santé Familiale: Education des enfants, nutrition, économie domestique, hygiène, premiers soins, maladies courantes, médecine préventive, éducation sanitaire et conservation des aliments (un mois).

2. Production Agricole: Utilisation des engrais, utilisation du matériel agricole, soins à dispenser aux animaux (un mois).

3. Alphabétisation Fonctionnelle, Instruction Civique et Gestion des Petits Commerces: Rôle et responsabilités du secteur publique, organisation de communautés au niveau local, gestion d'un budget pour le commerce, coopératives villageoises, artisanat et méthodes de travail (trois mois).

Pour former leurs stagiaires les deux instructrices du Centre utiliseront les méthodes et les techniques qu'elles auront apprises au CESAO. Il est prévu que pour le personnel devant être recruté pour le Centre en plus des deux instructrices, la sélection commencera immédiatement après la signature de l'Accord.

D. Sélection et Formation des Villageoises. Pour commencer, les stagiaires seront choisies uniquement dans la zone géographique couverte par l'administration de Ouélessébougou. Ce sera la phase d'expérimentation de l'école pendant laquelle une évaluation suivie sera réalisée et des changements seront apportés au programme de formation si nécessaire. Les principaux évaluateurs seront les stagiaires elles-mêmes. Pour être vraiment pratique, le programme devra être expérimenté et approuvé par les stagiaires.

La sélection sera faite par les autorités coutumières des villages en coopération avec l'organisation locale des femmes. Les critères définitifs n'ont pas encore été fixés, mais il a été décidé, bien que cela soit sujet à révision, que seules les femmes mariées de plus de 25 ans, jouissant d'un certain respect et d'une certaine influence dans leur village seront retenues comme candidates. Le nombre d'enfants auxquels la femme aura donné naissance ne sera pas pris en considération.

1. Family Health: Child-care, nutrition home economy hygiene, first aid, common diseases, preventative medicine, sanitation and conservation of foodstuffs (one month).

2. Agricultural Production: Use of agricultural implements and animal husbandry (one month).

3. Functional Literacy, Civics and Management of small Business: Roles and responsibilities of the public sector and organization of local communities, commerce budgeting, village cooperatives and handicraft and skill training (three months).

The two Center instructors will utilize methods and techniques learned at CESAO to instruct the trainees. It is expected that selection of Center staff in addition to the two instructors will begin immediately following the signing of the Project Agreement.

D. Selection and Training of Village Women. At the outset, trainees will be selected only from the geographical area covered by the Ouelessebougou administration. This will be the experimental phase of the school during which continuous evaluation will take place and any necessary changes will take place in the training program. The major evaluators will be the trainees themselves. If the curriculum is to be useful, it will have to be tested and approved by the trainees.

The selections will be made by the traditional village authorities with the concurrence of the local women's organization. While final criteria have not been decided, it has been tentatively agreed that only married women over the age of twenty-five who enjoy a position of some respect and influence in their villages will be considered as candidate The number of children the candidate has borne will not be a consideration.

La raison de ces critères, est qu'on pense que les stagiaires devront faire preuve d'une certaine capacité à apporter des changements dans le village. Cette capacité résultera souvent de la position sociale de la femme, que ce soit une question de statut qu'on lui confère, d'exemple, de dynamisme personnel, ou de moyens financiers, cela n'a pas d'importance. L'important est que les villageois eux-mêmes, au niveau du village puissent reconnaître cette capacité potentielle et que les participantes attirent suffisamment le respect de la part de ceux qu'elles risquent de former ensuite.

The thinking behind these criteria is that the participants must exhibit some potential for affecting change in the village. Often such potential will result from her social standing, but whether this is derived from ascribed status, example, personal dynamism, or financial means is not important. What is important is that such potential be identified at the village level by villagers themselves, that participants command enough respect to have the attention of others whom they might teach.

Lorsque le Centre sera achevé au cours de la première année, la formation commencera à petite échelle mais ce n'est que la seconde année qu'elle commencera vraiment. A ce moment, la formation s'étendra sur une période de neuf mois, d'Octobre à Juin, la période restante étant la pleine saison des pluies, moment où il serait difficile pour les femmes de participer au programme: pendant ces 9 mois, des sessions d'un mois regroupant 20 femmes pour chaque spécialité seront organisées. Les trois mois de la saison des pluies seront consacrés à l'évaluation du programme et à la préparation des activités post-formation. Contrairement aux autres sessions, la session réservée à l'alphabétisation fonctionnelle ne sera pas d'un mois, mais de trois mois, et trois sessions différentes de 20 stagiaires chacun seront organisées au cours de la période de 9 mois. Il faut donc compter que 240 stagiaires seront formées pendant la seconde année du projet, et pas plus de 40 femmes seront présentes au Centre chaque mois.

Upon completion of the Center in project year-one, some instruction will begin, but not until the second year will training begin in earnest. At this time, training will take place in one-month sessions per subject grouping of 20 trainees each during a nine-month period from October to June, the remaining time being the height of the rainy season when women's participation would be impractical. This period will be devoted to evaluation of the curriculum and planning for follow-up activities. The exception to the one-month-per subject length is the functional literacy session which will be held three times for three month's duration within the nine-month period, for 20 trainees each. This equal total of 240 trainees anticipated in the second project year but with no more than 40 trainees present at the Training Center at any one month.

Les stagiaires logeront au Centre pour des périodes de un à trois mois, selon la spécialité qui leur sera enseignée et aussi selon les possibilités du Centre en matière de logement. Chaque stagiaire pourra être accompagnée d'un de ses enfants, âgé de moins de 6 ans et il y aura un jardin d'enfants au Centre.

Trainees will board at the Center for one to three months in accordance with the training program they are to receive and in harmony with the lodging capacity of the Center. Each trainee may be accompanied by one of her children who is less than six years of age and a kindergarten will be provided.

Ces périodes de formation sont plus courtes que ce qui avait été prévu à l'origine par la BWCDF, cela devrait permettre de former un plus grand nombre de femmes chaque année, mais aussi les femmes seront certainement autorisées plus facilement par leur mari à quitter la maison pour suivre la formation. Le Centre essaiera plus tard d'augmenter le nombre de stagiaires, si le personnel est suffisamment capable et si le recrutement et l'évaluation prouvent que les efforts du Centre sont bien reçus. La formation au Centre de Ouélessébougou se fera en Bambara et se limitera les deux premières années aux femmes de la Deuxième Région du Mali.

Au Centre, les femmes seront responsables de l'entretien de leur logement, de la préparation de leur nourriture, et elles devront mettre en application les techniques de santé, d'économie et de nutrition qu'elles auront apprises. Le Centre fournira le matériel et tout ce qui est nécessaire pour les différents cours, et la langue utilisée sera le Bambara. Dans une certaine mesure, pour la formation sanitaire et agricole et pour l'alphabétisation, les programmes de diverses agences du GRM dans les zones rurales pourront être utilisés par le Centre. Pendant la première année, le programme sera préparé en détail et des additions pourront ensuite y être faites. Le Centre dispensera ses cours neuf mois sur douze, et les trois autres mois seront consacrés à l'évaluation, aux changements dans le programme et à la mise au point de méthodes d'enseignement.

E. Activités Post-Formation. La troisième année, les activités post-formation dans les villages aux alentours de Ouélessébougou seront entreprises par le personnel du Centre afin de garder les contacts avec les stagiaires et de faciliter l'application de nouvelles méthodes et de nouvelles connaissances au niveau du village. Les activités devront comprendre entre autres, une évaluation de l'impact du Centre sur la vie quotidienne des stagiaires à leur retour chez elles, la démonstration de nouvelles techniques et de nouvelles

Shorter periods of instruction than were planned in the original BWCDF project should allow not only a greater number of participants per project year but also a great likelihood that the village women can afford or be allowed by their husbands to be from home during the training period. The Center will seek to increase the number of trainees at a later time if staff capability permits and recruitment and evaluation prove that receptivity to the Center exists. Training at the Ouelessebougou Center will be conducted in the Bambara language and, for the first two years, will be limited to women in the Second Region of Mali.

The trainees will be responsible for maintaining their own dwelling at the Center, preparing their food, and applying techniques of health, economy and nutrition learned in their studies. The Center will provide materials and equipment for the various courses and the language of instruction will be Bambara. To some extent, curriculum materials for training in health, agriculture and literacy already being used by various agencies of the GRM in rural regions will be used at the Center. During the first year of the project, the curriculum will be planned in detail and additional materials will be developed. The Center will conduct courses for nine months of the year, leaving three months for evaluation, curriculum change and material development.

E. Follow-up Activities. Follow-up activities in the villages surrounding Ouelessebougou will be undertaken by Center personnel during the third year of the project to maintain contact with trainees and facilitate the application of new skills and knowledge at the villa level. Activities to be included are evaluation of the Center's impact on the daily lives of returned trainees, demon-ations of new techniques and skills to llagers including those not trained at e Center, and the provision of certain

activités aux villageois même s'ils n'ont pas été formés au Centre, et la fourniture d'instruments et de matériel. La post-formation sera une partie intégrante de l'ensemble du projet, elle permettra aussi de compléter ce qui aura été appris au Centre, de recruter les stagiaires en attirant l'attention sur le Centre et de diffuser un enseignement en dehors du Centre.

F. Plan de Mise en Oeuvre. Un plan pour la première année est proposé ci-dessous. Si des changements devaient y être apportés un plan révisé devrait être soumis à l'USAID pour examen au cours du premier mois de mise en oeuvre du projet. Avant le commencement de la deuxième et de la troisième années, un plan de mise en oeuvre et une prévision financière seront présentés à l'USAID pour examen.

Plan de Mise en Oeuvre pour 1980:

Juillet: - Signature de l'Accord de Subvention.

Août: - Examen du plan de mise en oeuvre par l'UNFM qui y apportera les modifications nécessaires. Le nouveau plan de mise en oeuvre sera soumis à l'USAID pour approbation.

- Présentation des soumissions pour la construction et la supervision de la construction.

- Préparation des contrats pour la construction et la supervision de la construction.

- Les conditions préalables de la Subvention sont remplies.

- Soumission de la requête d'avance financière.

- Construction.

- Commandes de véhicules.

- Les instructeurs seront nommés à leur poste.

- Recrutement du Directeur du Centre qui sera nommé à son poste.

- Prise de contact avec le représentant de CARE pour la construction éventuelle d'un puits.

materials and equipment. The follow-up will be undertaken as a normal course of duties and will serve to reinforce information learned at the Center, recruit future trainees by spreading an interest in the Center and diffuse practical teaching outside the Center's context.

F. Implementation Plan. A proposed schedule for first year implementation follows. A revised plan will be submitted for AID review within the first month of project implementation if changes are to be made. Prior to the beginning of the second and third years of the project implementation plan and financial plans will be submitted to AID for review.

1980 Implementation Plan:

July: - Project Grant Agreement signed.

August: - Implementation Plan reviewed by the NUMW, revised as necessary, and submitted to AID for approval.

- Contracts prepared for construction and supervision of construction.

- Construction and supervision signed.

- Conditions Precedent completed.

- Advance requested.

- Construction in progress.

- Vehicles ordered.

- Instructors assigned.

- Director of Center recruited, nominated and assigned.

- CARE Representative contacted, concerning possible well construction.

- Demande de matériel pour l'alphabétisation fonctionnelle en Bambara à la DNAFLA.

- Remise de la Renault 4TL à l'UNFM, elle portera l'insigne de l'USAID.

- Recrutement d'un chauffeur.

Septembre:- Préparation par l'UNFM d'un programme détaillé qui sera soumis à l'USAID pour examen et approbation.

- Préparation par l'UNFM d'une liste du matériel et des produits nécessaires au Centre qui sera soumise à l'USAID pour examen et approbation.

- Préparation par l'UNFM de la liste du mobilier nécessaire pour le Centre (pour les classes, le logement des stagiaires, la cuisine, le jardin d'enfants, les installations sanitaires, la salle des professeurs, les bureaux) qui sera soumise à l'USAID pour examen et approbation.

- Commarde du matériel et du mobilier.

- Commande du chauffe-eau solaire.

- Commande du matériel pédagogique pour les cours auprès des différentes agences du Gouvernement.

- Des représentants de l'UNFM commencent le recrutement des stagiaires dans des villages aux environs de Ouélessébougou.

- Préparation du matériel pédagogique qui n'aura pas été obtenu auprès des autres agences du Gouvernement, commandes de fournitures.

- Recrutement d'une infirmière qui sera nommée à son poste.

- Organisation de la formation des instructrices selon les besoins.

Octobre: - Réexamen des dispositions prise en consultation avec l'USAID.

- Achèvement et ameublement du logement du Directeur et des Instructeurs.

- Commande et installation du pannoau indiquant le Centre.

- Functional Literacy instruction materials in Bambara solicited from DNAFLA.

- Renault 4TL transferred to NUMW with AID marking.

- Chauffeur hired.

September - Detailed curriculum prepar by UNFM and submitted for AID review.

- Lists of institution equipment and supplies prepared by the NUMW and submitted for AID review and approval.

- Lists of Center furnishing prepared (classroom, student quarters, kitchen, nursery, health unit, staff quarters, administration offices) by tl NUMW and submitted for AID review and approval.

- Equipment and furnishings ordered.

- Solar water heater ordered.

- Instructional materials foı student classes ordered from other government agencies.

- Student recruitment begins in village surrounding Ouélessébougou by NUMW representatives.

- Instructional materials not obtained from other government agencies prepared, supplies ordered.

- Nurse recruited, nominated and assigned.

- Instructor training arrange as needed.

October - Arrangements reviewed in consultation with AID.

- Director and Instructor quarters completed and furnished.

- Site identification sign ordered and installed.

Novembre: - Installation du personnel.

- Recrutement des manoeuvres (chauffeurs, gardiens).
- Envoi des véhicules portant l'insigne de l'USAID.
- La construction est dans un état avancé.
- Le mobilier du Centre est au complet.
- Le système d'approvisionnement en matériel et aliments est mi au point..
- Le matériel pédagogique est e réserve.
- Organisation du programme d'inauguration.
- Des dispositions sont prises pour le voyage des stagiaires.
- Soumission à l'USAID du premier rapport trimestriel.

Décembre: - Inauguration du Centre.

- Début des cours: de trois mois pour l'alphabétisation fonctionnelle, de un mois pour la santé familiale.

G. Programme de Financement et Programme de Commande de Matériel.

1. Programme de Financement. Le coût total du projet sera 548.000$. La contribution totale des Etats-Unis est de 500.000$. Ces 500.000$ peuvent se décomposer comme suit: 100.000$ pour les frais de construction (20% du total), 100730$ pour les biens d'équipement (20%), 173.800$ pour les frais de fonctionnement (35%) et 115.470$ pour couvrir les imprévus et l'inflation (23%). Une décomposition détaillée des coûts du projet est présentée dans le Plan Financier (Pièce Jointe à l'Annexe 1)

November: - Staff installed.

- Support personnel hired (chauffeurs, guards).
- Vehicles in place with AID marking.
- Construction largely completed.
- Center furnishing completed.
- Food and supply system completed.
- Instructional supplies in stock.
- Inaugural plans completed.
- Student travel arrangements completed.
- Submission to USAID of firs quarterly report.

December: - Center inaugurated.

Classes begin: three-month functional literacy, one-mo family health.

G. Financial Plan and Procurement Plan.

1. Financial Plan. The total cost of the project is $548,000. The total U.S. contribution is $500,000. This includes construction costs of $100,000 (20% of the total), commodity costs of $100,730 (20%), operating costs of $173,800 (35%), and contingency and inflation costs of $115,470 (23%). A detailed breakdown of project costs is presented in the Financial Plan (Attachment to Annex 1).

La contribution du GRM pour toute la durée du projet est estimée à 48.000$. Cette contribution sera apportée sous forme d'un terrain de 10 hectares environ dont une partie sera destinée à la construction du Centre et l'autre à la culture. La valeur de la terre est calculée sur la base de 1.800$ par hectare, soit un total de 18.000$. Le salaire du personnel, soit environ 10.000$ par an sera aussi une part de la contribution du GRM pour la durée du projet. Les services fournis par l'Union Nationale des Femmes pour le contrôle de la mise en oeuvre du projet seront une contribution supplémentaire du GRM.

2. Services Spéciaux. Jusqu'à ce que les besoins soient définis en ce qui concerne les articles suivants, ils feront partie des catégories "Divers", "Imprévus", et "Salaires/Primes", dans le Plan Financier.

a. Puits. La contribution d'un puits muni d'une pompe sera nécessaire pour répondre aux besoins du cours d'agriculture et aux besoins alimentaires. L'USAID a demandé au Directeur de CARE/Mali d'examiner la possibilité de considérer le puits du Centre de Formation comme l'un des puits qui seront construits dans le cadre de son projet d'Amélioration de la Situation en Eau dans les Zones Rurales, projet qui est financé par l'USAID. L'Union des Femmes devrait suivre cette demande de financement et/ou d'assistance en ce qui concerne la construction d'un puits pour le Centre.

b. Primes. L'estimation des frais de primes prévus dans le budget du projet pourrait nécessiter un réajustement. Il est recommandé au bénéficiaire de s'inspirer de la politique adoptée récemment par le Ministère du Développement Rural en ce qui concerne l'attribution des primes.

The GRM contribution over the life of of the project is estimated at $48,000. This consists of provision of 10 hectares of land for the site of the Center building and fields for cultivation. The value of the land is calculated at $1,800 per hectare, or a total of $18,000. Staff salaries of approximately $10,000 per year will be contributed as well over the life of the project. Services of the Union in managing the implementation of the project are a further contribution.

2. Special Items. Until the need for the following items can be determined, provision is covered under the categories of "Miscellaneous", "Contingency" and "Salaries/Primes" in the Financial Plan.

a. Well. Construction of a well with pump will be required for the Center's agricultural course and food consumption needs. The Director of CARE/Mali has been asked by USAID to consider including the well for the Training Center as one of the wells to be constructed under its AID-financed Rural Water Improvement Project. The Union should follow-up on this request for financing and/or assistance in construction of the well for the Center.

b. Primes. The estimate of costs for primes in the project budget may need adjustment. It is recommended that the grantee be guided by the policy newly adopted by the Ministry of Rural Development on the criteria of payment of supplementary allowances.

3. Agent d'Approvisionnement. L'Union Nationale des Femmes du Mali a été désignée comme l'organisation responsable de la mise en oeuvre du projet. La Présidente de l'UNFM sera responsable du décaissement des fonds. En son absence, les pouvoirs seront délégués à la Secrétaire Générale de l'UNFM. Tous les achats de biens d'équipement et l'acquisition de services seront du ressort de l'UNFM qui s'en chargera, sauf dans le cas où les biens d'équipement et les services pourraient être obtenus aux USA par l'intermédiaire de l'USAID/Bamako

Les catégories des produits et des services nécessaires pour la mise en oeuvre sont présentés à l'Annexe B sous le titre: Plan Financier.

H. Acquisition de Marchandises courantes. Les marchandises courantes, importées, en provenance de pays du Code 941 peuvent être achetés, dans la limite des fonds disponibles pour les achats dans le cadre local. Les marchandises courantes provenant de pays appartenant au Code Géographique 899 (mais non pas du Code 941) peuvent être payés sur les fonds destinés aux achats faits localement si le prix à l'unité ne dépasse pas 2.500$ et si le total du financement en question ne dépasse pas 10% des dépenses totales financées par l'USAID et faites localement pour le projet, ou ne dépasse pas 10.000$ selon que l'une ou l'autre de ces solutions représentera une somme plus élevée. Les produits extraits, produits ou assemblés au Mali, peuvent être financés sans restriction, exception faite pour les véhicules motorisés qui ne sont pas fabriqués aux USA. (à moins qu'une dérogation au paragraphe 636 (i) ne soit accordée). Les achats de cette catégorie se feront dans la limite des fonds disponsibles pour les achats sur place aux termes de l'Accord de Subvention du Projet.

I. Paiements. Les paiements faits par l'USAID au bénéficiaire pour les achats faits et les services acquis au niveau local, se feront par la voie du remboursement direct,

3. Procurement Agent. The National Union of Malian Women has been designated as the organization responsible for implementation of the project. The President of the NUMW will be responsible for disbursement of funds. In her absence, this responsibility will be delegated to the Secretary General of the NUMW. All procurement of goods and services financed by AID under the project will be the responsibility of and conducted by the NUMW, except for those given categories of equipment or services that can be purchased from the U.S.A. by USAID/Bamako.

The categories of commodities and services required for the implementation of the project are summarized in Annex B, Financial Plan.

H. Shelf Item Procurement. Imported Imported shelf items having their origin in Code 941 countries can be purchased without restriction, except for the limitation of the total amount available for local procurement. Shelf items having their origin in countries in Geographic Code 899 (but not Code 941) are eligible for local cost financing if the unit cost does not exceed $2,500 and the total of such financing does not exceed 10% of the total costs financed by AID for the project, or $10,000 whichever is higher. Commodities mined, produced, or assembled in Mali are eligible for financing without restriction, except for motor vehicle not of U.S. manufacture (unless 636 (i) waiver granted). Such procurement is limited to funds made available for local purchase under the terms of the Project Grant Agreement.

I. Payment. Payments from AID to the grantee for local procurement of goods and services will be made by the direct reimbursement method, under which the

le bénéficiaire présentera les pièces compt bles et la documentation s'y rapportant (factures, reçus) au Chef du Projet pour l'USAID; lorsque celui-ci les aura approuvé et certifiés conformes, une demande de chèque sera faite pour le remboursement. Ces pièces comptables devront être présentées mensuellement. Une avance ne dépassan pas les dépenses de trois mois pourra être accordée par l'USAID au Bénéficiaire, elle pourra rester impayée à concurrence de la somme demandée par le Bénéficiaire pour une période de trois mois consécutifs.

J. Rapports. Des rapports trimestriels d'avancement du projet devront être présentés, ils donneront des détails sur les dépenses du projet pour la période concernée ils prévoieront les besoins financiers du projet et fourniront un plan de mise en oeuvre pour le trimestre suivant. Les rapports seront la base de justification des décaissements faits sur les fonds du projet. Le Chef du Projet à l'USAID sera chargé d'approuver ces décaissements.

K. Réception et Utilisation. Il est demand à l'UNFM de mettre à la disposition du projet tous les produits acquis pour le projet dans l'année qui suivra la date de réception. Dans le cadre des procédures normales, l'USAID/Bamako vérifiera les rapports d'utilisation de l'UNFM.

L. Plan d'Evaluation. Une évaluation sera réalisée à la fin de la première année de cours, une étude approfondie devra être fait trois mois avant que l'assistance au projet n'arrive à son terme. Ces études seront menées par une équipe conjointe GRM/AID composée d'une représentante de l'UNFM, des deux femmes employées par le Ministère de la Culture et spécialistes des recherches en sciences humaines, du responsable pour l'USAID du développement des ressources humaines, et du représentant de l'USAID pour le Bureau pour la participation des femmes au développement ou du sociologue de l'USAID. L'équipe devra estimer les succès de l'école expérimentale en considérant en particulier:

grantee will submit vouchers with attached documentation (invoices, receipts, etc.) to the AID Project Manager, upon whose approval and certification a check will be requested for reimbursement. Such vouchers must be submitted monthly. An advance not exceeding three months'expenses may be disbursed by AID to the Grantee and such advance may remain outstanding up to the amount that is required by the Grantee in a subsequent three-month period.

J. Reports. Quarterly progress reports shall be submitted that will include details on project expenditures for that period and that also project budget requirements and an implementation plan for the coming quarter. The reports will be the basis for justifying disbursement of project funds. The USAID Project Manager will be responsible for approving disbursement.

K. Receipt and Utilization. The NUMW is required to put into project use all commodities procured for the project within one year after receipt. USAID/Bamako will inspect the NUMW utilization reports as matter of course.

L. Evaluation Plan. An evaluation will be made at the end of the first full school year and an in-depth study will take place three months prior to the project assistance completion date. These will be done by a joint GRM/AID team consisting of a representative of the NUMW, the two female professional social researchers from the Ministry of Culture, the USAID Women in Development Representative or staff sociologist. The team will have to assess the success of the experimental school, looking particularly at:

- Le système de sélection
- Le nombre de femmes formées
- L'opinion des sortantes du stage sur le programme
- Dans quelle mesure l'auto-suffisance peut permettre de faire face aux dépenses récurrantes
- La capacité des femmes à être les instigatrices d'une évolution lors de leur retour dans leurs villages.

Pour mener ces études les spécialistes des recherches en sciences humaines devront visiter un échantillon de villages afin de découvrir les activités des sortantes du Centre de Formation. L'évaluation suivie faite par le directeur du Centre et le personnel enseignant permettra de modifier le programme et la gestion de l'école après chaque session d'un mois.

Il est probable que pour l'évaluation de l'expérience, les meilleurs juges de l'efficacité de l'école seront les femmes qui recevront la formation au Centre.

- The selection system
- The number of women trained
- The graduates' appraisal of the curriculum
- The practicality of self-sufficiency to meet recurrent costs
- The ability of women to effect change upon return to the villages.

To carry out this plan, the social scientists will have to visit a sampling of villages to learn about the activities of graduates. Continuous evaluation by the director and teaching staff will provide the opportunity to modify the curriculum and the administration of the school after each month-long session.

The assumption implicit in the evaluation of the experiment is that the best judges of the efficacy of the school will be the women who pursue learning at its site

CENTRE DE FORMATION POUR LES ANIMATRICES RURALES

Projet 688-0225

PLAN FINANICER

A.I.D.

Chapitre	Année 1 A.I.D.	Année 1 Donataire	Année 2 A.I.D.	Année 2 Donataire	Année 3 A.I.D.	Année 3 Donat.	TOTAL A.I.D.	TOTAL Donataire
Personnel	-	-	5.000	-	5.000	-	10.000	-
Consultants d'évaluation			5.000		5.000		10.000	
Construction	100.000	18.000					100.000	18.000
Contrat de construction	95.000						95.000	
Surveillance constructio	5.000						5.000	
Terrain		18.000						
Matériel	91.930		4.400		4.400		100.730	
Véhicule (tout terrain)	22.570						22.570	
Véhicule (transp. personnel)	11.000						11.000	
Mobylettes	1.240						1.240	
Bicyclettes	365						365	
Mobilier pour les classes	1.600						1.600	
Mobil. de bureau/fournitures	4.660						4.660	
Mobilier pour la maison	1.440						1.440	
Matériel de formation agricole	5.235						5.235	
Matériel de cuisine	2.730						2.730	
Animaux devant être utilisés dans le cadre de la format.	800						800	
Dotation stagiaires	25.960						25.960	
Provisions médicales	3.600						3.600	
Chauffe-eau solaire	.730						730	
Divers	10.000		4.400		4.400		18.800	

CENTRE DE FORMATION POUR LES ANIMATRICES RURALES

Projet 688-0225

PLAN FINANCIER

A.I.D.

Chapitre	Année 1 A.I.D.	Année 1 Donataire	Année 2 A.I.D.	Année 2 Donat.	Année 3 A.I.D.	Année 3 Donat.	TOTAL A.I.D.	TOTAL Donat
Frais de fonctionnement	55.100	10.000	58.600	10.000	60.100	10.000	173.800	30.000
Prime/salaires personnel	1.375	10.000	1375	10.000	1.375	10.000	4.125	30.000
Entretien personnel adminstratif	4.000		5.000		5.000		14.000	
Personnel du jardin d'enfants/ fournitures	5.130		5.130		5.130		15.390	
Frais de recrutement	7.610		-		-		7.610	
Allocations stagiaires	1.000		8.800		8.800		18.600	
Matériel de coopérative	3.700		3.700		3.700		11.100	
Matériel d'atelier	4.900		4.900		4.900		14.700	
Matériel pour la formation	1.400		1.400		1.400		4.200	
Nourriture et entretien	17.800		17.800		17.800		59.400	
Fournitures périssables	1.730		1.770		1.770		5.270	
Entretien/Carburant véhicule	4.455		6.725		8.225		19.405	
TOTAL	247.030	28.000	68.000	10.000	69.500	10.000	384.530	48.000
Imprévus	49.270		14.600		13.600		77.470	
Inflation	24.700		6.400		6.900		38.000	
Total général	321.000	28.000	89.000	10.000	90.000	10.000	500.000	48.000

Attachment to Annex 1

TRAINING CENTER FOR RURAL WOMEN
Project 688-0225

FINANCIAL PLAN

Category	Year 1 A.I.D.	Year 1 Grantee	Year 2 A.I.D.	Year 2 Grantee	Year 3 A.I.D.	Year 3 Grantee	TOTAL A.I.D.	TOTAL Grantee
PERSONNEL	-	-	5,000		5,000		10,000	-
Evaluation Consultants			5,000		5,000		10,000	
CONSTRUCTION	100,000	18,000					100,000	18,000
Construction Contract	95,000						95,000	
Construction Supervision	5,000						5,000	
Land		18,000						
COMMODITIES	91,930		4,400		4,400		100,730	
Vehicle (4-wheel drive)	22,570						22,570	
Vehicle (passenger transport)	11,000						11,000	
Motorbikes	1,240						1,240	
Bicycles	365						365	
Classroom furnishings	1,600						1,600	
Office furnishings/supplies	4,660						4,660	
Housing furnishings	1,440						1,440	
Kitchen furnishings	2,730						2,730	
Agriculture training materials	5,235						5,235	
Training animals	800						800	
Trainee village equipment	25,960						25,960	
Medical supplies	3,600						3,600	
Solar water heater	730						730	
Miscellaneous	10,000						18,800	

TRAINING CENTER FOR RURAL WOMEN
Project 688-0225

FINANCIAL PLAN

CATEGORY	Year 1 A.I.D.	Year 1 Grantee	Year 2 A.I.D.	Year 2 Grantee	Year 3 A.I.D.	Year 3 Grantee	TOTAL A.I.D.	TOTAL Grantee
OPERATING COSTS	55,100	10,000	58,600	10,000	60,100	10,000	173,800	30,000
Staff primes/salaries	1,375	10,000	1,375	10,000	1,375	10,000	4,125	30,000
Maintenance/Administrative Personnel	4,000		5,000		5,000		14,000	
Kindergarten personnel/supplies	5,130		5,130		5,130		15,390	
Recruitment Costs	7,610		-		-		7,610	
Trainee stipends	1,000		8,800		8,800		18,600	
Cooperative materials	3,700		3,700		3,700		11,100	
Workshop materials	4,900		4,900		4,900		14,700	
Training materials	1,400		1,400		1,400		4,200	
Board and maintenance	17,800		17,800		17,800		59,400	
Perishable supplies	1,730		1,770		1,770		5,270	
Vehicle maintenance/fuel	4,455		6,725		8,225		19,405	
TOTAL	247,030	28,000	68,000	10,000	69,500	10,000	384,530	48,000
CONTINGENCY	49,270		14,600		13,600		77,470	
INFLATION	24,700		6,400		6,900		38,000	
GRAND TOTAL	321,000	28,000	89,000	10,000	90,000	10,000	500,000	48,000

PIECE JOINTE 2

DISPOSITIONS STANDARDS

Définitions: Tel qu'il est employé dans cette Annexe, le terme "Accord" se rapporte à l'Accord de Subvention de Projet auquel cette Annexe est jointe et dont cette Annexe fait partie. Les termes utilisés dans cette Annexe ont le même sens ou les même points de référence que dans l'Accord.

Article A: Lettres d'Exécution de Projet

Pour aider le Bénéficaire dans la mise en oeuvre au Projet, l'A.I.D. émettra, de temps en temps, des Lettres d'-Exécution de Projet qui fourniront des renseignements complémentaires sur des sujets dont cet Accord fait état. Les parties pourront également utiliser des Lettres d'Exécution de Projet conjointement approuvées, afin de confirmer et d'enregistrer leur accord mutuel sur différents aspects de la mise en oeuvre de cet Accord. Les Lettres d'Exécution de Projet ne seront pas utilisées pour amender le texte de l'Accord, mais elles peuvent être utilisées pour enregistrer des révisions ou des exceptions qui sont permises par l'Accord, y compris la révision de certains éléments de la description détaillée du Projet dans l'Annexe 1.

Article B: Conventions Générales

SECTION B.1. Consultation. Les Parties travailleront en collaboration pour s'assurer que l'objectif de cet Accord soit accompli. A cette fin, les Parties, à la demande de l'une ou de l'autre, échangeront leurs points de vue sur l'avancement du Projet, la manière dont les engagements sont remplis dans le cadre de cet Accord, la manière dont les bureaux d'études, les contractants ou les fournisseurs engagés dans le Projet s'acquittent de leurs tâches, et sur d'autres sujets se rapportant au Projet.

ANNEX 2

STANDARD PROVISIONS

Definitions: As used in this Annex, the "Agreement" refers to the Project Grant Agreement to which this Annex is attached and of which this Annex forms a part. Terms used in this Annex have the same meaning or reference as in the Agreement.

Article A: Project Implementation Letters

To assist Grantee in the implementation of the Project, A.I.D., from time to time, will issue Project Implementation Letters that will furnish additional information about matters stated in this Agreement. The parties may also use jointly agreed-upon Project Implementation Letters to confirm and record their mutual understanding on aspects of the implementation of this Agreement. Project Implementation Letters will not be used to amend the text of the Agreement, but can be used to record revisions or exceptions which are permitted by the Agreement, including the revision of elements of the amplified description of the Project in Annex 1.

Article B: General Covenants

SECTION B.1. Consultation. The Parties will cooperate to assure that the purpose of this Agreement will be accomplished. To this end, the Parties, at the request of either, will exchange views on the progress of the Project, the performance of obligations under this Agreement, the performance of any consultants, contractors, or suppliers engaged on the Project, and other matters relating to the Project.

Article B: Conventions Générales (Suite)

SECTION B.2. Exécution du Projet. Le Bénéficaire devra:

(a) réaliser le Projet ou faire en sorte qu'il soit réalisé avec la diligence et l'efficacité voulues, conformément aux bonnes pratiques techniques, financières et administratives, et conformément à tous les documents, plans, stipulations, contrats, programmes ou autres arrangements ainsi qu'à toutes les modifications y afférent, approuvés par l'A.I.D. conformément à cet Accord; et

(b) fournir une administration qualifiée et expérimentée et former tout le personnel qui pourrait être nécessaire au maintien et au fonctionnement du projet, et, là où la poursuite des activités le rendra nécessaire, faire en sorte que le Projet fonctionne et se maintienne d'une manière propre à assurer la réussite et la poursuite des objectifs du Projet.

SECTION B.3. Utilisation des Biens et Services.

(a) A moins que l'A.I.D. n'en convienne autrement par écrit, toute ressource financée dans le cadre de la Subvention devra être consacrée au Projet jusqu'à l'achèvement du Projet, et sera utilisée par la suite pour servir les objectifs recherchés dans la mise à exécution du Projet.

(b) A moins que l'A.I.D. n'en convienne autrement par écrit, les biens ou services financés dans le cadre de la Subvention ne seront pas utilisés pour promouvoir ou aider un projet ou des activités d'aide étrangère associés à, ou financés par un pays ne figurant au Code 935 de la Nomenclature Géographique de l'A.I.D. en vigueur au moment de l'utilisation en question.

Article B: General Covenants (Continued)

SECTION B.2. Execution of Project. The Grantee will:

(a) carry out the Project or cause it to be carried out with due diligence and efficiency, in conformity with sound technical, financial, and management practices, and in conformity with those documents, plans, specifications, contracts, schedules or other arrangements, and with any modifications therein, approved by A.I.D. pursuant to this Agreement; and

(b) provide qualified and experience management for, and train such staff as may be appropriate for the maintenance and operation of the Project, and, as applicable for continuing activities, cause the Project to be operated and maintained in such manner as to assure the continuing and successful achievement of the purpose of the Project.

SECTION B.3. Utilization of Goods and Services.

(a) Any resources financed under the Grant will, unless otherwise agreed in writing by A.I.D., be devoted to the Project until the completion of the Project, and thereafter will be used so as to further the objectives sought in carrying out the Project.

(b) Goods or services financed under the Grant, except as A.I.D. may otherwise agree in writing, will not be used to promote or assist a foreign aid project or activity associated with or financed by a country not included in Code 935 of the A.I.D. Geographic Code Book as in effect at the time of such use.

Article B: Convention Générales (Suite)

SECTION B.4. Taxation.

(a) Cet Accord ainsi que la Subvention seront exonérés de toutes taxes ou droits imposés par les lois en vigueur dans le territoire du Bénéficaire.

(b) Au cas où (1) un contractant, quel qu'il soit, y compris tout bureau d'études, tout membre du personnel de ce contractant financé dans le cadre de la Subvention et tout bien ou toute transaction ayant trait à de tels contrats et (2) toute transaction d'achat de marchandises financée dans le cadre de la Subvention, ne seraient exempts de taxes, de tarifs d'importation, de droits et autres impôts identifiables imposés par les lois en vigueur dans le territoire du Bénéficaire, le Bénéficaire devra, ainsi qu'il le sera spécifié dans les Lettres d'Exécution et conformément à ces Lettres d'Exécution, payer ou rembourser ceux-ci à l'aide de fonds autres que ceux fournis dans le cadre de la Subvention.

SECTION B.5. Rapports, Archives, Inspections, Vérifications des Comptes. Le Bénéficaire devra:

(a) fournir à l'A.I.D. tous renseignements et rapports ayant trait à ce Projet et à cet Accord que l'A.I.D. pourrait raisonnable exiger;

(b) tenir ou faire tenir, selon des principes de comptabilité généralement acceptés et des méthodes appliquées de manière conséquente, les livres et les registres ayant trait au Projet et à cet Accord, pouvant faire foi, sans limitation de la réception et de l'utilides biens et services acquis dans le cadre de la Subvention. Ces livres et registres seront vérifiés régulièrement,

Article B: General Covenants (Continued)

SECTION B.4. Taxation.

(a) This Agreement and the Grant will be free from any taxation or fees imposed under laws in effect in the territory of the Grantee.

(b) To the extent that (1) any contractor, including any consulting firms, any personnel of such contractor financed under the Grant, and any property or transaction relating to such contracts and (2) any commodity procurement transaction financed under the Grant, are not exempt from identifiable taxes, tariffs, duties or other levies imposed under laws in effect in the territory of the Grantee, the Grantee will, as and to the extent provided in and pursuant to Project Implementation Letters, pay or reimburse the same with funds other than those provided under the Grant.

SECTION B.5. Reports, Records, Inspections, Audit. The Grantee will:

(a) furnish A.I.D. such information and reports relating to the Project and to this Agreement as A.I.D. may reasonably request;

(b) maintain or cause to be maintained, in accordance with generally accepted accounting principles and practices consistently applied, books and records relating to the Project and to this Agreement, adequate to show, without limitation, the receipt and use of goods and services acquired under the Grant. Such books and records

Article B: Conventions Générales
(Suite)

conformément aux règles de vérification des comptes généralement acceptées, et seront conservés pendant trois ans à compter de la date du dernier décaissement effectué par l'A.I.D.; ces livres et registres devront également indiquer la nature et l'importation des offres des fournisseurs éventuels de biens et de services acquis, le critère d'attribution des contrats et commandes, et l'avancement général du Projet vers son achèvement; et

(c) donner aux représentants autorisés d'une Partie la possibilité, à tout moment dans une mesure raisonnable, d'inspecter le Projet, l'utilisation des biens et services financés par cette Partie et les livres, registres et autres documents ayant trait au Projet.

SECTION B.6. Exactitude des Renseignements. Le Donataire confirme que:

(a) les faits et circonstances dont il a informé ou fait informer l'A.I.D., au cours de la conclusion de l'Accord avec l'A.I.D. concernant la Subvention, sont exacts et complets, et qu'ils contiennent tous les faits et circonstances qui pourraient affecter de manière importante le Projet et l'exercice des responsabilités dans le cadre de cet Accord;

(b) il informera l'A.I.D. en temps voulu de tout fait ou circonstance ultérieurs qui pourraient affecter de manière importante le Project ou l'exercice des responsabilités dans le cadre de cet Accord, ou qui, selon toute évidence, seraient susceptibles de le faire.

Article B: Conventions
(Continued)

will be audited regularly, in accordance with generally accepted auditing standards, and maintained for three years after the date of last disbursement by A.I.D.; such books and records will also be adequate to show the nature and extent of solicitations of prospective suppliers of goods and services acquired, the basis of award of contracts and orders, and the overall progress of the Project toward completion; and

(c) afford authorized representatives of a Party the opportunity at all reasonable times to inspect the Project, the utilization of goods and services financed by such Party, and books, records, and other documents relating to the Project and the Grant.

SECTION B.6. Completeness of Information. The Grantee confirms:

(a) that the facts and circumstances of which it has informed A.I.D., or cause A.I.D. to be informed, in the course of reaching agreement with A.I.D. on the Grant, are accurate and compete, and include all facts and circumstances that might materially affect the Project and the discharge of responsibilities under this Agreement;

(b) that it will inform A.I.D. in timely fashion of any subsequent facts and circumstances that might materially affect, or that it is reasonable to believe might so affect, the Project or the discharge of responsibilities under this Agreement.

Article B: Convention Generales (Suite)

SECTION B.7. Autres Paiements. Le Bénéficaire affirme qu'aucun fonctionnaire du Bénéficaire n'a reçu ou ne recevra de paiement en rapport avec l'achat de biens et services financés dans le cadre de cette Subvention, exceptés les droits, taxes, ou autres paiements semblables établis de manière légale dans le pays du Bénéficaire.

SECTION B.8. Informations et Marquage. Le Bénéficaire donnera la publicité voulue à la Subvention et au Projet en tant que programme actuel les Etats-Unis ont contribué, identifiera le site du Projet, et marquera les biens financés par l'A.I.D., selon la description donnée dans les Lettres d'Exécution de Projet.

Article C: Dispositions concernant les Achats

SECTION C.1. Règlements Spéciaux.

(a) La source et l'origine des expéditions par voie maritime et aérienne seront considérées comme étant celles du pays ou du port d'attache du navire ou de l'avion au moment de l'expédition.

(b) Les primes de l'assurance maritime placée sur le territoire du Bénéficaire seront considérées comme des Coûts en Devises Etrangères autorisés, s'ils répondent aux autres exigences de la Section C.7(a).

(c) Tout véhicule à moteur financé dans le cadre de la Subvention sera de fabrication américaine, à moins que l'A.I.D. n'en convienne autrement par écrit.

(d) Les transports par voie aérienne, financés dans le cadre de la Subvention de biens et de personnes (ainsi que leurs effets personnels) seront effectués par des appareils détenant un certificat des Etats-Unis, dans la mesure où l'on pourra disposer des services de tels appareils. Les détails concernant cette exigence seront donnés dans

Article B: General Covenants (Continued)

SECTION B.7. Other Payments. Grantee affirms that no payments have been or will be received by any official of the Grantee in connection with the procurement of goods or services financed under the Grant, except fees, taxes , or similar payments legally established in the country of the Grantee.

SECTION B.8. Information and Marking. The Grantee will give appropriate publicity to the Grant and the Project as a program to which the United States has contributed, identify the Project site, and mark goods financed by A.I.D., as describe in Project Implementation Letters.

Article C: Procurement Provisions

SECTION C.1. Special Rules.

(a) The source and origin of ocean and air shipping will be deemed to be the ocean vessel's or aircraft's country of registry at the time of shipme

(b) Premiums for marine insurance placed in the territory of the Grante will be deemed and eligible Foreign Exchange Cost, if otherwise eligible under Section C.7(a).

(c) Any motor vehicles financed under the Grant will be of United States manufacture, except as A.I.D. may otherwise agree in writing.

(d) Transportation by air, financed under the Grant, of property or persons, will be on carriers holding United States certification, to the extent service by such carriers is available. Details on this requirement will be described in a Project Implementation Letter.

Article C: Dispositions concernant (Suite)
une Lettre d'Exécution de Projet.

SECTION C.2. Date d'Admissibilité au Financement. Il ne pourra être financé dans le cadre de cette Subvention aucun bien ou service acheté ou loué conformément à des commandes placées de manière ferme ou à des contrats établis avant la date de cet Accord, à moins que les Parties n'en conviennent autrement par écrit.

SECTION C.3. Plans, Cahiers des Charges et Contrats. Afin qu'il puisse y avoir un accord mutuel sur les points suivants, et à moins que les Parties n'en conviennent autrement par écrit:

(a) Le Bénéficaire fournira à l'A.I.D. sur préparation,

(1) tous plans, cahiers des charges, programmes d'achat ou de construction, contrats, et autres documents ayant trait aux biens et aux services devant être financés dans le cadre de la Subvention, y compris les documents ayant trait à la présélection et à la sélection des contractants et à l'appel d'offres et de soumissions. De même, les modifications importantes apportées à ces documents seront également fournies à l'A.I.D. sur préparation;

(2) seront également fournis à l'A.I.D., sur préparation, des documents du type ayant trait à tous biens et services qui, bien que n'étant pas financés dans le cadre de la Subvention, sont considérés par l'A.I.D. comme étant d'une importance capitale pour le Projet. Les aspects du Projet comprenant des points répondant à cette sous-section (a) (2) seront détaillés dans des Lettres d'Exécution de Projet;

Article C: Procurement Provisions (Continued)

SECTION C.2. Eligibility Date. No goods or services may be financed under the Grant which are procured pursuant to orders or contracts firmly placed or entered into prior to the date of this Agreement, except as the Parties may otherwise agree in writing.

SECTION C.3. Plans, Specifications, and Contracts. In order for there to be mutual agreement on the following matters, and except as the Parties may otherwise agree in writing:

(a) The Grantee will furnish to A.I.D. upon preparation,

(1) any plans, specifications, procurement or construction schedules, contracts, or other documentation relating to goods or services to be financed under the Grant, including documentation relating to the prequalification and selection of contractors and to the solicitation of bids and proposals. Material modifications in such documentation will likewise by furnished A.I.D. on preparation;

(2) such documentation will also be furnished to A.I.D., upon preparation, relating to any goods or services, which, though not financed under the Grant, are deemed by A.I.D.to be of major importance to the Project. Aspects of the Project involving matters under this subsection (a) (2) will be identified in Project Implementation Letters;

Article C: Dispositions concernant les Achats (Suite)

(b) Les documents ayant trait à la présélection des contractants, ainsi qu'aux appels d'offres et de soumissions pour des biens et services financés dans le cadre de cette Subvention seront approuvés par écrit par l'A.I.D. avant leur émission, et leurs conditions comprendront des normes et des mesures américaines;

(c) Les contrats et les contractants financés dans le cadre de la Subvention pour des services d'ingénierie et autres services spécialisés, pour des services de construction, et pour tous les autres services, équipements et matériels qui pourraient être stipulés dans des Lettres d'Exécution de Projet, seront approuvés par écrit par l'A.I.D. avant l'exécution du contrat. Les modifications importantes à apporter à ces contrats seront également approuvées par écrit par l'A.I.D. avant être exécutées; et

(d) Les bureaux d'études utilisés par le Bénéficaire pour le Projet mais qui ne seront pas financés dans le cadre de la Subvention, l'étendue de leurs services et de ceux de leur personnel assigné au Projet comme l'A.I.D. pourra en convenir, et les entreprises de construction utilisées par le Bénéficaire pour le Projet mais qui ne seront pas financées dans le cadre de la Subvention, devront être acceptés par l'A.I.D.

SECTION C.4. Prix Raisonnables. Aucun bien ou service financé en tout ou en partie, dans le cadre de la Subvention, ne sera payé plus que le prix raisonnable. L'achat de ces articles sera effectué avec l'équité et, dans la mesure du possible, la compétitivité voulues.

Article C: Procurement Provisions (Continued)

(b) Documents related to the prequalification of contractors, and to the solicitation of bids or proposals for goods and services financed under the Grant will be approved by A.I.D. in writing prior to their issuance, and their terms will include United States standards and measurements:

(c) Contracts and contractors financed under the Grant for engineering and other professional services, for construction services, and for such other services, equipment or materials as may be specified in Project Implementation Letters, will be approved by A.I.D. in writing prior to execution of the contract. Material modifications in such contracts will also be approved in writing by A.I.D. prior to execution; and

(d) Consulting firms used by the Grantee for the Project but not financed under the Grant, the scope of their services and such of their personnel assigned to the Project as A.I.D. may specify, and construction contractors used by the Grantee for the Project but not financed under the Grant, shall be acceptable to A.I.D.

SECTION C.4. Reasonable Price. No more than reasonable prices will be paid for any goods or services financed, in whole or in part, under the Grant. Such items will be procured on a fair and, to the maximum extent practicable, on a competitive basis.

Article C: Dispositions concernant les Achats (Suite)

SECTION C.5. Notifications aux Fournisseurs Potentiels. Afin de donner à toutes les entreprises américaines la possibilité de participer à la fourniture des biens et services devant être financés dans le cadre de la Subvention, le Bénéficaire fournira à l'A.I.D., au moment exigé par l'A.I.D., les renseignements y afférent que l'A.I.D. pourra demander dans des Lettres d'Exécution de Projet.

SECTION C.6. Expéditions

(a) Les marchandises qui sont transportées jusqu'au territoire du Bénéficaire ne pourront être financées dans le cadre de la Subvention si elles sont transportées soit: (1) par un navire de haute mer ou un avion enregistré sous pavillon d'un pays ne figurant pas au Code Géographique 935 de l'A.I.D. en vigueur au moment de l'expédition; soit: (2) par navire de haute mer que l'A.I.D. aura désigné, par notification écrite au Bénéficaire, comme ne pouvant être utilisé; soit: (3) par une charte-partie maritime ou aérienne qui n'aura pas reçu l'accord préalable de l'-A.I.D.

(b) Les frais de transport maritime ou aérien (de marchandises et de personnes) et de services de livraison connexes ne pourront être financés dans le cadre de la Subvention si ces marchandises ou personnes sont transportées: (1) par navire de haute mer battant pavillon d'un pays qui, au moment de l'expédition, n'aura pas été mentionné dans le paragraphe de l'Accord intitulé "Source d'Achat: Coûts en Devises Etrangères", sans que l'A.I.D. ne donne au préalable son accord écrit; ou (2) par un navire de haute mer que l'A.I.D. aura désigné, par notification écrite au Bénéficaire, comme ne pouvant être utilisé; ou (3) par une charte-partie maritime ou aérienne qui n'aura pas reçu l'accord préalable de l'A.I.D.

Article C: Procurement Provisions (Continued)

SECTION C.5. Notification to Potential Suppliers. To permit all United States firms to have the opportunity to participate in furnishing goods and services to be financed under the Grant, the Grantee will furnish A.I.D. such information with regard thereto, and at such times, as A.I.D. may request in Project Implementation Letters.

SECTION C.5. Shipping.

(a) Goods which are to be transported to the territory of the Grantee may not be financed under the Grant if transported either: (1) on an ocean vessel or aircraft under the flag of a country which is not included in A.I.D. Geographic Code 935 as in effect at the time of shipment, or (2) on an ocean vessel which A.I.D., by written notice to the Grantee has designated as ineligible; or (3) under an ocean or air charter which has not received prior A.I.D. approval.

(b). Costs of ocean or air transportation (of goods or persons) and related delivery services may not be financed under the Grant, if such goods or persons are carried: (1) on an ocean vessel under the flag of a country not, at the time of shipment, identified under the paragraph of the Agreement entitled "Procurement Source: Foreign Exchange Costs," without prior written A.I.D. approval; or (2) on an ocean vessel which A.I.D., by written notice to the Grantee, has designated as ineligible; or (3) under an ocean vessel or air charter which has not received prior A.I.D. approval.

Article C: Dispositions concernant les Achats (Suite)

(c) A moins que l'A.I.D. ne juge que des navires de commerce privés battant pavillon des Etats-Unis ne peuvent être disponibles à des taux justes et raisonnables pour de tels navires, (1) cinquante pour cent (50%) au moins du tonnage brut de toutes marchandises (calculées séparément pour des expéditions de marchandises sèches en vrac, les expéditions de marchandises sèches par navires de ligne et les expéditions par bateaux-citernes) financées par l'A.I.D. pouvant être transportées par navire de haute mer seront transportées par des navires de commerce privés battant pavillon des Etats-Unis, et (2) cinquante pour cent (50%) au moins des revenus du frêt brut produit par toutes les expéditions financées par l'A.I.D. et transportées jusqu'au territoire du Bénéficaire par navire de ligne à cargaison sèche, reviendront directement ou indirectement à des navires de commerce privés battant pavillon des Etats-Unis. On devra se conformer aux exigences des points (1) et (2) de cette sous - section aussi bien en ce qui concerne toute cargaison transportée au départ de ports situés aux Etats-Unis que pour toute cargaison transportée au départ de ports n'étant pas situés aux Etats-Unis, le calcul étant fait séparément.

SECTION C.7. Assurance.

(a) L'assurance maritime portant sur des marchandises financées par l'A.I.D. devant être transportées jusqu'au territoire du Bénéficaire peut être financée en tant que Coût en Devises Etrangères dans le cadre de cet Accord à condition que (1) cette assurance soit contractée au taux compétitif le plus bas du marché,

Article C: Procurement Provisions (Continued)

(c) Unless A.I.D. determines that privately owned United States-flag commercial ocean vessels are not available at fair and reasonable rates for such vessels, (1) at least fifty percent (50%) of the gross tonnage of all goods (computed separately for dry bulk carriers, dry cargo liners and tankers) financed by A.I.D. which may be transported on ocean vessels will be transported on privately owned United States-flag commercial vessels, and (2) at least fifty percent (50%) of the gross freight revenue generated by all shipments financed by A.I.D. and transported to the territory of the Grantee on dry cargo liners shall be paid to or for the benefit of privately owned United States-flag commercial vessels. Compliance with the requirements of (1) and (2) of this subsection must be achieved with respect to both any cargo transported from U.S. ports and any cargo transported from non-U.S. ports, computed separately.

SECTION C.7. Insurance.

(a) Marine insurance on goods financed by A.I.D. which are to be transported to the territory of the Grantee may be financed as a Foreign Exchange Cost under this Agreement provided (1) such insurance is placed at the lowest available competitive rate, and (2) claims thereunder are payable in the currency in which such

Article C: Dispositions concernant les Achats (Suite)

et (2) que les indemnités pour perte y afférent soient payables dans la monnaie avec laquelle les marchandises ont été financées ou dans toute monnaie librement convertible. Si le Bénéficaire, (ou le Gouvernement du Bénéficaire) par statut, decret, loi, règlement ou pratice, évince, en ce qui concerne tout achat financé par l'A.I.D., toute compagnie d'assurance maritime autorisée à pratiquer dans tout Etat des Etats-Unis, toutes les marchandises financées par l'A.I.D. dans le cadre de la Subvention et transportées jusqu'au territoire du Bénéficaire seront assurées contre les risques maritimes et cette assurance sera contractée aux Etats-Unis avec une compagnie ou des compagnies autorisées à pratiquer l'assurance maritime dans un Etat des Etats-Unis.

(b) A moins que l'A.I.D. n'en convienne autrement par écrit, le Bénéficaire assurera, ou fera assurer les marchandises financées dans le cadre de la Subvention et importées pour le Projet contre les risques inhérents à leur transit jusqu'au point d'utilisation dans le Projet; cette assurance sera contractée selon des modalités et des conditions conformes aux bonnes pratiques commerciales, et elle assurera la valeur totale des marchandises. Toute indemnité reçue par le Bénéficaire dans le cadre de cette assurance sera utilisée pour remplacer ou réparer tout dommage matériel ou toute perte des biens assurés, ou bien sera utilisée pour rembourser le Bénéficaire pour le remplacement ou la réparation de ces biens. Tous ces remplacements auront pour source et origine les pays figurant au Code Géographique 935 de l'A.I.D. en vigueur au moment du remplacement, et, à moins que les Parties n'en conviennent autrement par écrit, devront sur tous les autres points se conformer aux dispositions de l'Accord.

Article C: Procurement Provisions (Continued)

goods were financed or in any freely convertible currency. If the Grantee (or government of Grantee), by statue, decree, rule, regulation, or practice discriminates with respect to A.I.D. financed procurement against any marine insurance compagny authorized to do business in any State of the United States, then all goods shipped to the territory of the Grantee financed by A.I.D. hereunder will be insured against marine risks and such insurance will be placed in the United States with a company or companies authorized to do a marine insurance business in a State of the United States.

(b) Except as A.I.D. may otherwise agree in writing, the Grantee will insure, or cause to be insured, goods financed under the Grant imported for the Project against risks incident to their transit to the point of their use in the Project; such insurance will be issued on terms and conditions consistent with sound commercial practice and will insure the full value of the goods. Any indemnification received by the Grantee under such insurance will be used to replace or repair any material damage or any loss of the goods insured or will be used to reimburse the Grantee for the replacement or repair of such goods, Any such replacement will be of source and origin of countries listed in A.I.D. Geographic Code 935 as in effect at the time of replacement, and, except as the Parties may agree in writing, will be otherwise subject to the provisions of the Agreement.

Article C: Dispositions concernant les Achats (Suite)

SECTION C.8. Surplus du Gouvernement des Etats-Unis. Le Bénéficaire convient que, chaque fois que cela sera possible, des équipements de surplus du Gouvernement des Etats-Unis devront être utilisés à la place d'équipements neufs financés dans le cadre de la Subvention. Des fonds pourront être utilisés dans le cadre de la Subvention pour financer les frais d'obtention de ces équipements pour le Projet.

Article D: Résiliation, Dédommagements

SECTION D.1. Résiliation. L'une ou l'autre des deux Parties peut terminer cet Accord en donnant par écrit à l'autre Partie un préavis de 30 jours. La résiliation de cet Accord mettra fin à tous les engagements des Parties concernants les apports financiers et autres apports à ce Projet conformément à cet Accord, sauf en ce qui concerne les paiements qu'elles sont obligées d'effectuer conformément aux engagements irrévocables pris vis-à-vis de tiers avant la résiliation de cet Accord. De plus, au moment de cette résiliation, l'A.I.D. peut ordonner, aux frais de l'A.I.D., que les droits sur les marchandises financés dans le cadre de la Subvention soient transférés à l'A.I.D. si les marchandises ont une origine extérieure à celle du pays du Bénéficaire, si elles sont dans un état livrable et si elles n'ont pas été déchargées dans des ports d'entrée du pays Bénéficaire.

SECTION D.2. Remboursements.

(a) Dans le cas de tout décaissement qui ne serait pas justifié par des documents valables conformément

Article C: Procurement Provisions (Continued)

SECTION C.8. U.S. Government - Owned Excess Property. The Grantee agrees that wherever practicable, United States Government-Owned excess personal property, in lieu of new items financed under the Grant, should be utilized. Funds under the Grant may be used to finance the costs of obtaining such property for the Project.

Article D: Termination, Remedies

SECTION D.1. Termination. Either Party may terminate this Agreement by giving the other Party 30 days written notice. Termination of this Agreement will terminate any obligations of the Parties to provide financial or other resources to the Project pursuant to this Agreement, except for payment which they are committed to make pursuant to noncancellable commitments entered into with third parties prior to the termination of this Agreement. In addition, upon such termination A.I.D. may, at A.I.D.'s expense, direct that title to goods financed under the Grant be transferred to A.I.D. if the goods are from a source outside Grantee's country, are in a deliverable state and have not been offloaded in ports of entry of Grantee's country.

SECTION D.2. Refunds.

(a) In the case of any disbursement which is not supported by valid documentation in accordance with this

Article D: Résiliation, Dédommagements (Suite)

à cet Accord, ou qui ne serait pas fait ou utilisé conformément à cet Accord, ou qui aurait servi à des biens ou services n'étant pas utilisés conformément à cet Accord, l'A.I.D. nonobstant la disponibilité ou l'exercice de tout dédommagement dans le cadre de cet Accord, peut demander au Bénéficaire qu'il rembourse à l'A.I.D., en Dollars U.S. le montant d'un tel décaissement, dans les soixante (60) jours qui suivront une demande à cet effet.

(b) Si le manquement du Bénéficaire à l'accomplissement de l'un quelconque de ses engagements a pour conséquence que les biens ou services financés dans le cadre de la Subvention ne sont pas utilisés de manière effective conformément à cet Accord, l'A.I.D. peut exiger du Bénéficaire qu'il rembouse à l'A.I.D. en tout ou en partie, en Dollars U.S., le montant des décaissements dans le cadre de cet Accord pour ces biens ou ces services, et ceci dans les soixante jours qui suivront une demande à cet effet.

(c) Conformément à la sous-section (a) ou (b), le droit d'exiger le remboursement d'un décaissement continuera, nonobstant toute autre disposition de cet Accord, pendant trois ans à compter de la date du dernier décaissement effectué dans le cadre de cet Accord.

(d) (1) Tout remboursement conformément à la sous-section (a) ou (b), ou (2) tout remboursement à l'A.I.D. effectué par un contractant, un fournisseur, une banque ou toute autre tierce partie en relation avec les biens ou services financés dans le cadre de la Subvention, remboursement qui découlerait d'un prix raisonnable ou d'une facturation erronée des biens ou services, ou de marchandises qui n'étaient pas conformes aux spécifications ou de services qui n'étaient pas

Article D: Termination, Remedies (Continued)

Agreement, or which is not made or used in accordance with this Agreement, or which was for goods or services not used in accordance with this Agreement, A.I.D., notwithstanding the availability or exercise of any other remedies under this Agreement, may require the Grantee to refund the amount of such disbursement in U.S. Dollars to A.I.D. within sixty (60) days after receipt of a request therefor.

(b) If the failure of Grantee to comply with any of its obligations under this Agreement has the result that goods or services financed under the Grant are not used effectively in accordance with this Agreement, A.I.D. may require the Grantee to refund all or any part of the amount of the disbursements under this Agreement for such goods or services in U.S. Dollars to A.I.D. within sixty days after receipt of a request therefor.

(c) The right under subsection (a) or (b) to require a refund of a disbursement will continue, notwithstanding any other provision of this Agreement, for three years from the date of the last disbursement under this Agreement.

(d) (1) Any refund under subsection (a) or (b), or (2) any refund to A.I.D. from a contractor, supplier, bank or other third party with respect to goods or services financed under the Grant, which refund relates to an unreasonable price for or erroneous invoicing of goods or services, or to goods that did not conform to specifications, or to services that were inadequate, will (A) be made available first for the cost of goods and services required for the

Article D: Résiliation, Dédommagements (Suite)

appropriés, sera (A) d'abord consacré au coût des biens et services nécessaires pour le Projet, dans des mesures justifiables, et (B) le restan, s'il y a lieu, sera utilisé pour réduire le montant de la Subvention.

(e) Tous les intérêts ou autres gains provenant des fonds de la Subvention déboursés par l'A.I.D. en faveur du Bénéficaire dans le cadre de cet Accord avant que ne soit autorisée l'utilisation de ces fonds pour le Projet seront remboursés à l'A.I.D. par le Bénéficaire en Dollars des Etats-Unis.

SECTION D.3. Non Abandon des Dédommagements. Aucun retard dans l'exercice de tous droits ou dédommagements revenant à une Partie en liaison avec son financement dans le cadre de cet Accord ne sera interprété comme un abandon de ces droits ou dédommagements.

SECTION D.4. Subrogation de Droits. Le Bénéficaire accepte par écrit si on lui en fait la demande, la subrogation à l'A.I.D. de toute cause de poursuite en relations directes ou indirectes avec l'accomplissement ou la rupture d'un contrat par l'une ou l'autre des Parties à un contract financé en tout ou partie en Dollars des Etats-Unis dans le cadre de cet Accord.

Article D: Termination; Remedies (Continued)

Project, to the extent justified, and (B) the remainder, if any will be applied to reduce the amount of the Grant.

(e) Any interest or other earnings on Grant funds disbursed by A.I.D. to the Grantee under this Agreement prior to the authorized use of such funds for the Project will be returned to A.I.D. in U.S. Dollars by the Grantee.

SECTION D.3. Nonwaiver of Remedies. No delay in exercising any right or remedy accruing to a Party in connection with its financing under this Agreement will be construed as a waiver of such right or remedy.

SECTION D.4. Assignment. The Grantee agrees to execute in writing, upon request an assignment to A.I.D. of any cause of action in connection with or arising out of the contractual performance or breach of performance by one Party or another to a contract financed in whole or in part in U.S. Dollars by A.I.D. under this Agreement.